



Le
Folklore

Brabançon

Mars 1981

N° 229

Périodique trimestriel

IF
archives

2

Couverture :

Une fenêtre remarquable du chœur de la vieille église de Lincent.

le
folklore
brabançon

le
folklore
brabançon

le
folklore
brabançon

organe du service de recherches
historiques et folkloriques
de la province de brabant

rue du Marché-aux-Herbes, 81 - 1000 Bruxelles
Tél. 513.07.50

Mars 1981 — N° 229

Prix : 60 F

La teinturerie
MOMM
à Forest.

Sommaire

<i>La teinturerie Momm à Forest,</i> par Albert Van Lil	7
<i>La vie religieuse à Lincent jusqu'au XVIIIe siècle,</i> par Gustave Vandy	33
<i>Histoire d'une poire jodoignoise qui fut croquée par un Bey d'Égypte,</i> par Arlette Moraux-Defrenne	75
<i>Le R.P. Déodat Seny, 2e fondateur de l'abbaye St. Remy à Rochefort,</i> par le Père Jacques de Potter	81
<i>Le tombeau, lieu de résidence du mort ou de l'âme du défunt,</i> par Marcel Gouweloos	87

La teinturerie

MOMM

à Forest

Fin 1846 la commune de Forest, Brabant, comptait 1.324 habitants; fin 1920 il y en avait 31.132. Il est évident que l'évolution naturelle de la population n'aurait jamais permis une telle augmentation. Celle-ci est due en ordre principal à un facteur qui peut se définir comme " la proximité de la capitale ". Cette proximité provoque une immigration d'une part, et la création d'industries, désireuses à la fois de profiter de l'abondance de la main d'œuvre et d'écouler chez elle le produit de ses fabrications d'autre part. Un exemple typique de cette industrie nous est fourni par l'usine MOMM.

LES PRECURSEURS

Le 13 mai 1820, Séraphin Fortin, teinturier en rouge né à Rouen en 1792, prend en location de Philippe Papin, le nouveau propriétaire de l'abbaye de Forest, une maison avec jardin, ainsi que le terrain en face de la grande porte d'entrée, pour pouvoir y placer les " étaux " propres à sécher le coton, près du ruisseau le Geleytsbeek, et adresse aussitôt aux " Nobles et Honorables Seigneurs des Etats Députés " une requête tendant à pouvoir établir un barrage et un lavoir sur le ruisseau. Le 17 juin de la même année, la requête est transmise par le commissaire d'arrondissement de Bruxelles au conseil communal.

Le numéro 229 de la revue « De Brabantse Folklore » contient les deux contributions suivantes :

Ten geleide, door de Heer Frans Wouters, voorzitter van de Dienst voor Geschiedkundige en Folkloristische Opzoekingen.

Jan Ruusbroec benaderd door een leek, door Jozef Wauters.

qui accorde l'autorisation demandée le 19 septembre 1820, malgré l'opposition des teinturiers Bal et Bosdevex.

Un peu plus tard, le même Séraphin Fortin demande à pouvoir capter un filet d'eau de la fontaine située dans la prairie comunale dite Dries, à l'usage de sa fabrique établie dans les bâtiments de la ci-devant abbaye. Le conseil communal "prenant en considération qu'il est dans l'intérêt de la commune de protéger un établissement de l'espèce, en ce qu'il occupe pendant toute l'année une grande partie de la population", accorde l'autorisation pour dix ans, lors de sa séance du 28 mai 1822.

Ce Séraphin Fortin est l'époux de Maria Mesenguy, fille de Jean-Baptiste, également teinturier.

Le 16 janvier 1823, le conseil communal accorde à Michel François Fortin, teinturier, né à Rouen en 1793, l'autorisation d'établir une teinturerie en rouge dans un bâtiment situé le long du ruisseau Glasbeek, et de placer au bord de ce ruisseau quelques cuvelles pour y rincer sa marchandise.

Le 26 août 1830, des groupes d'insurgés détruisent les usines de Forest, dont la teinturerie Bosdevex, qui ne se relèvera plus.

Un résumé (cité par L. Verniers : Histoire de Forest, p. 181) des rapports sur la situation administrative des provinces et des communes de Belgique pour l'année 1840, signale (p. 278) que "les établissements formant pour ces localités (Bruxelles et environs), une spécialité industrielle, sont les teintureries, et notamment celles en rouge d'Andrinople".

Un recensement de 1841 ne mentionne pas moins de 25 ouvriers teinturiers demeurant à Forest, et un rapport du 18 octobre 1843 au conseil communal mentionne "qu'il existe 3 fabriques dans la commune, dont deux d'indiennes et une de rouge d'Andrinople", étant celle de Mr. Michel François Fortin. Cette usine figure encore dans un rapport du 22 juillet 1845. Plus tard, nous trouvons Michel Fortin à Schaerbeek, où son fils deviendra secrétaire communal.

Le recensement économique de 1846 fait ressortir l'existence de 48 teintureries pour Bruxelles et les 16 communes de l'agglomération, occupant ensemble 230 ouvriers.

La teinture en rouge se fait à l'aide de la garance, plante dont la racine contient un produit colorant, l'alizatine. Connue de temps immémorial en Orient, la garance est cultivée dès le 16ème siècle en Flandre et en Zélande (1) et pendant la domination française sa production est développée en Alsace et en Provence (région d'Avignon). Par l'addition de certains produits, tels que l'huile d'olive et l'huile de garance, on obtient des nuances allant de l'orange au violet. La garance venant anciennement de Turquie surtout, la couleur qu'elle fournit est connue comme Rouge d'Andrinople, mais au 19ème siècle c'est la France qui est le grand exportateur de la racine précieuse.

LA PREMIERE GENERATION.

Par acte sous seing privé du 28 juillet 1846, Barbe Driessens, veuve de Nicolas Berckmans, de son vivant distillateur à Saint-Gilles, et ses enfants, donnent en location à Johann Wilhelm MOMM, célibataire, négociant en textiles à Barmen en Prusse, une propriété nommée HET STICHELGELEEG, avec maison et remise, d'une superficie de 1 hectare 66 ares, bornée par la propriété Wijns de Raucour, le ruisseau dit Geleytsbeek, et le chemin de Forest à Hal.

Ce Johann Wilhelm MOMM est né à Duisburg en Rhénanie, le 8 juillet 1812, comme fils de Johann Arnold, filateur de coton, et de Catherine Jorissen. Le 2 juin 1814, le ménage s'est agrandi d'une fille, Suzanne Maria.

La filature mécanique du coton a été mise au point et perfectionnée par les Anglais qui, par le blocus continental, éprouvent durement la France et les pays conquis par elle, et obligent les habitants à rechercher par des inventions ou des imitations, à combattre les conséquences du blocus. Pendant six ans, de 1807 à 1813, Johann-Arnold, lui-même fils de rubanier, a essayé d'introduire l'usage des machines anglaises, mais sans y parvenir entièrement.

La libération du pays après la chute de Napoléon lui donne l'occasion de créer une filature de coton à La Haye en Hollande, où naissent successivement Mathias, le 30 octobre 1820 et Lodewijk Karel, le 30 avril 1823.

Mais les affaires ne vont guère mieux aux Pays-Bas, et Johann Arnold est heureux d'entrer au service de l'Etat hollandais, comme employé de l'administration des prisons. Le bas-allemand parlé dans la région de la Ruhr étant fort rapproché du néerlandais, il n'a absolument aucune difficulté de langue. La famille s'installe à Leiden où, le 2 février 1826, naît une fille qui reçoit les prénoms de Wilhelmine Aleida, dite Adelheid.

Cependant, le métier de gardien de prison ne plaît guère à Johann Arnold et en 1834, nous le retrouvons à Barmen, comme négociant en tissus et fil à coudre.

Le fils Johann Wilhelm a commencé sa vie active comme représentant d'articles de Solingen, et visite la Hollande, la Belgique et l'Angleterre, où il se rend compte des possibilités de création d'une filature de coton dans le pays qui a vu naître cette industrie, et de réaliser ainsi le rêve de son père. Mais les moyens lui font défaut.

Entretemps, Suzanne Marie est devenue demoiselle de compagnie d'une dame hollandaise établie à Dusseldorf, qui meurt en 1845 en lui léguant une fortune considérable. Suzanne en met aussitôt une grande partie à la disposition de son frère, qui s'établit à Luzley Brook près d'Oldham, dans le district cotonnier de Manchester. Connaissant par l'expérience paternelle les exigences des clients, il parvient très rapidement à produire un fil d'excellente qualité et deviendra l'un des industriels les plus importants d'Angleterre dans la branche textile.

Lodewijk Karel a appris le métier de teinturier et a des relations en Belgique, où nombre d'Allemands sont venus dans le sillage de Léopold Ier. Bruxelles et les environs sont arrosés par de nombreux ruisseaux dont l'eau, légèrement calcaire, est

absolument exempte de fer et est donc idéale pour la teinturerie, comme le prouvent d'ailleurs les nombreux établissements de ce genre déjà installés. Lodewijk Karel en parle à son frère Johann, le filateur, qui y voit aussitôt la possibilité de teindre des produits sur le continent, évitant ainsi à la fois la commission des intermédiaires à l'exportation et les droits de douane plus élevés qui, en Belgique, frappent les produits finis à l'entrée.

En 1846, Lodewijk Karel vient s'établir dans une propriété louée le "STICHELGELEEG" et est inscrit au service de la population comme Hollandais, célibataire, teinturier, venu de Barmen en Prusse, et domicilié dans la maison n° 95. En Belgique, il se fait appeler Louis et, dès 1848, est rejoint par sa sœur Adelheid, célibataire, inscrite également comme Hollandaise. Le 20 décembre 1850, Johann Wilhelm achète le bien au fils Berckmans pour 25.000 francs, et prend une hypothèque de 15.000 francs qui sera apurée en 1859.

Le Tichelgeleeg, ancienne fabrique de dalles (2) a été vendu pour 4.000 florins par un sieur De Lannoy à Guillaume de Wautier, ancien officier d'artillerie autrichien, qui y fait construire une maison de campagne. Le fils, Jean-Baptiste de Wautier, y a installé une teinturerie, mais a vendu le bien le 24 août 1834 à Nicolas Berckmans et à son associé Vermeulen, pour 19.000 francs. Par la suite, Berckmans en est devenu propriétaire unique.

Il faut croire que les MOMM gèrent bien leur entreprise, car déjà en 1855, Alphonse Wauters (3) signale dans la commune "deux usines assez importantes, une teinturerie et un moulin à eau, établis le long d'une petite chaussée conduisant de Bruxelles à Leeuw St Pierre, en suivant le ruisseau de Forêt".

La teinturerie à la garance est un art difficile, qui n'exige pas moins de treize trempages, alternant avec des séchages, bobinages ou pressages, et l'ensemble des opérations dure de quatre à six semaines. Après ces opérations, l'eau résiduelle est déversée dans le ruisseau, au grand mécontentement des riverains,

qui n'ont d'autre eau que celle du ruisseau pour leur usage personnel et celui de leur bétail. Cet inconvénient est d'autant plus grave que l'usine MOMM est installée très haut en amont.

Une des conditions de l'autorisation d'installer une usine est que les teintureries devront construire un grand réservoir, capable de recevoir les eaux résiduaires et de laisser décanter celles-ci, et ne pourront les vider que pendant certaines heures déterminées de la nuit. Cette obligation a été rappelée par une dépêche du gouverneur du Brabant, adressée à tous les bourgmestres, avec mission de s'assurer sur place de son respect. Par une lettre du 14 août 1855, le bourgmestre écrit au gouverneur que " Conformément à votre dépêche du 28 juillet dernier, nous avons l'honneur de vous informer que nous avons communiqué son contenu aux sieurs MOMM & DIETENS, chez lesquels nous nous sommes ensuite transportés afin de nous assurer si ces industriels étaient pourvus de réservoirs. Tous deux en possèdent. Le sieur MOMM reçoit dans le sien les eaux sales et les résidus de sa teinturerie "; " Mais, sur l'interpellation que nous lui avons faite, à l'effet de savoir s'il retenait ses résidus pendant le jour, sa réponse évasive nous a fait supposer qu'il les laissait échapper à toute heure ". Et la municipalité n'a aucun pouvoir de coercition.

Dans la nuit du 28 au 29 septembre 1856 un incendie fait rage chez MOMM et détruit la majeure partie des bâtiments. Les dommages sont évalués entre 70.000 et 80.000 francs. On profite de la reconstruction pour moderniser l'usine.

Il faut croire que MOMM ne modifie pas ses habitudes, de sorte que l'autorité provinciale doit sévir. Le 20 juillet 1860 le Conseil Provincial du Brabant promulgue un règlement tendant à mettre les établissements dangereux ou incommodes sous surveillance spéciale, afin de leur imposer éventuellement certaines autres obligations.

Par une circulaire du 21 février 1861, le gouverneur du Brabant communique ce règlement à la Commune, l'invitant en même temps à formuler ses observations. Lors de sa réunion

du 12 mars suivant, le Conseil " constate que les établissements de sieurs MOMM et DIETENS entrent dans la catégorie de ceux assujettis à une surveillance spéciale, et déclare n'avoir aucune observation à faire contre les mesures à prendre à l'égard desdits établissements ".

Lors de la séance de novembre 1862, le Conseil constate " qu'il n'existe dans la commune de Forest qu'un établissement soumis à cette surveillance, qui est celui du sieur MOMM; est d'avis qu'il doit être maintenu dans cette surveillance pour l'exercice 1862 en faisant observer qu'il devrait lui être imposé de ne laisser échapper les eaux sales pendant la saison d'été qu'à 9 heures du soir, et pendant la saison d'hiver à 6 heures du soir, pour éviter la corruption des eaux pendant la journée ".

Il est difficile de dire dans quelle mesure il est tenu compte de cette recommandation, car le 12 décembre 1863, on décide le maintien de la surveillance, et encore le 31 décembre 1864, lorsque " le Conseil décide de maintenir sous la surveillance pour 1865 la teinturerie en rouge du sieur MOMM ".

Malgré tout, l'entreprise MOMM est florissante et s'agrandit régulièrement par l'achat de terrains avoisinants, dont les constructions sont démolies. D'année en année, la surveillance est maintenue mais elle s'étend progressivement à d'autres entreprises, l'usine à gaz, la teinturerie du sieur Frowein, l'usine d'apprêtage d'étoffes du sieur Marichal, une fonderie de graisse, une fabrique de sulfate de baryte, etc.

L'épidémie de choléra qui sévit dans la commune en 1866, est pour Adelheid MOMM l'occasion de montrer ses qualités de cœur. Pendant toute la durée de l'épidémie, elle organise dans les locaux de l'usine un hôpital provisoire où les malades sont soignés gratuitement.

Le 22 septembre 1870, le bourgmestre Emile Poiré expose au conseil communal " qu'il s'est rendu chez le sieur MOMM dans le but de se plaindre au sujet des eaux sales de la fabrique, qui s'écoulent dans le Maalbeek ou Geleytsbeck et ne peuvent donc plus servir à la consommation des personnes et des bestiaux;

qu'après de longs pourparlers il a réussi à obtenir de ce monsieur une somme de 300 francs pour la construction d'un puits communal, à établir sur le Dries, appartenant à la commune. Le puits aura un diamètre de 5 pieds, sera surmonté d'une pompe solide, clôturée par un mur avec porte, dont la clef sera remise à un proche voisin qui voudra bien s'en charger ". Quelques mois plus tard, le puits est terminé avec sa pompe, mais a coûté 408 francs, et MOMM se fait tirer l'oreille pour suppléer la différence.

En 1866 deux jeunes chimistes allemands travaillant ensemble à Lausanne, Karl Gräbe et Karl Liebermann, réalisent la synthèse de l'alizarine à partir de l'antracène, extrait du goudron de houille. La teinture en devient immédiatement beaucoup plus aisée et moins chère, mais la concurrence s'est aussitôt emparée du procédé et l'usine MOMM connaît quelques années difficiles. En effet, Johann Wilhelm souffre du cœur et ne peut plus guère s'occuper de son usine anglaise, ni à fortiori de celle de Forest, et Louis, qui connaît à fond les possibilités de la garance, mais a passé le cap de la cinquantaine, commence à se fatiguer et est désemparé au début par l'introduction, devenue inévitable, du procédé nouveau. La culture de la garance disparaît rapidement et, après 1875, la France n'en exporte pratiquement plus.

Johann Wilhelm MOMM, industriel britannique, grand patron tant à Luzley Brooks qu'à Forest, meurt le 2 février 1874, en laissant une fortune évaluée officiellement à environ 5.000.000 de francs. Il en lègue la moitié à son frère Louis, en ce compris l'usine de Forest, et l'autre moitié en nue-propriété aux enfants de son frère Mathias, mais avec usufruit à ses sœurs Suzanne Marie et Wilhelmina Adelheid. L'entreprise anglaise est transformée en société anonyme, sous le nom de " Belgian Mills Ltd " dont Louis est l'actionnaire principal. L'habitation de John William est vidée de son contenu qui est expédié à Forest, où la villa devient un véritable musée, et pendant de nombreuses années encore, l'usine anglaise approvisionnera de matières premières celle de Forest.



Forest : Entrée de l'ancienne abbaye, propriété de la commune et transformée en centre culturel.

Privé désormais de l'appui de son frère aîné, et confronté avec une concurrence devenue très forte, Louis MOMM cherche un nouveau collaborateur et fait venir son neveu Wilhelm Arnold, fils aîné de son frère Mathias.

Ce Wilhelm Arnold, appelé communément Arnold, est né à Barmen le 5 février 1858. Le 28 janvier 1875 il renonce à la nationalité allemande et le 1er juillet 1875 il est inscrit à Forest comme étudiant, mais ne s'y installe définitivement qu'en 1880.

En Belgique, il fréquente les membres de la colonie allemande, entre autres les familles Buchholz et Duden, deux fabricants de dentelles et, comme lui, originaires de la région de la Ruhr. Le 15 avril 1882, il épouse à Ixelles Henriette

Wilhelmine Claire BUCHHOLZ, née à Bruxelles le 22 novembre 1858, fille de Karl Wilhelm Hermann Theodor, né à Dortmund, et de Henriette Wilhelmine Broeckelmann. Les témoins au mariage sont August Baumgarten, oncle maternel de l'époux et provisoirement collaborateur de Louis MOMM. Ludwig Broeckelmann, oncle maternel de l'épouse et architecte à Düsseldorf, et Guillaume Duden (4) ami de la famille.

Tout en étant nés aux Pays-Bas d'un père fonctionnaire de l'Etat Néerlandais, et inscrit à Forest comme Hollandais, Louis et sa sœur sont et se sentent avant tout Allemands. Ils fréquentent exclusivement des milieux allemands de la capitale, aidant à la fondation de l'école allemande, créant rue Jourdan un home pour servantes allemandes, à Forest, avenue Momm, une école pour institutrices et gouvernantes allemandes, une société allemande de secours Schiller à Bruxelles; ils créent ou alimentent des fondations en Allemagne, etc... ce qui vaut à Louis les remerciements personnels de l'impératrice le 29 novembre 1889, et à Adelheid l'ordre prussien de la princesse Louise en 1891 et la croix d'or Pour le Mérite en 1903.

En juillet 1878, Adelheid MOMM crée, dans un immeuble appartenant à la famille au coin des Donckerstraat et Kwadestraat, actuellement rues de Liège et J.B. Van Pé, une école maternelle dont elle confie la direction aux Sœurs de Marie de Braine-l'Alleud. Les enfants peuvent y manger leurs tartines à midi et reçoivent la soupe gratuitement. C'est la fameuse "Kabaskesschool" dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à nos jours à cause des cabas fournis par l'école et dans lesquels les enfants apportent leur repas.

Mademoiselle MOMM sollicite de l'administration communale l'exemption de l'impôt frappant les immeubles particuliers, cette école n'étant absolument d'aucun rapport. Mais le 20 février 1879, le collège libéral rejette la demande " pour le motif que c'est une école libre, non surveillée par notre administration et non subsidiée par les administrations compétentes ".

Cependant, elle ne se tient pas pour battue et adresse une requête à la députation permanente du Brabant, qui renvoie la matière au conseil communal. La décision que celui-ci prend le 6 mars 1879 est plus nuancée :

" Attendu que ladite crèche n'est point placée sous la direction de notre administration;

" Attendu que l'instruction y est donnée par des religieuses, appartenant au couvent du Sacré Cœur de Marie;

" Attendu que l'exemption des impôts sur les maisons d'école et crèches ne s'applique qu'à celles appartenant aux communes, aux provinces et à l'Etat; considérant néanmoins que la crèche établie et entretenue aux frais de Mademoiselle MOMM rend de très grands services aux habitants de notre localité qui peuvent, sans distinction de classe, y envoyer leurs enfants de 0 à 7 ans;

Décide, par 7 voix contre 3, qu'il y a lieu, si la loi l'autorise, d'exempter sur les mêmes bases que celles afférentes aux bâtiments d'école appartenant aux communes, des impôts à payer par Mlle MOMM, pour sa crèche établie dans la commune ".

Le gouvernement ne s'oppose pas à l'exemption, et celle-ci est maintenue. Cependant, le Conseil est de nouveau saisi d'une proposition de création d'une école maternelle communale. A la réunion du 14 septembre 1880, certains conseillers " soutiennent qu'il n'y a pas lieu de créer une école gardienne, une école de ce genre, tenue par les sœurs de Ste Marie et entretenue par Mlle MOMM, existant dans la localité. Si la nécessité en était démontrée, et si notre commune ne possédait pas l'école gardienne de Mlle MOMM, ils n'hésiteraient pas à voter l'érection de la section d'école gardienne demandée ". La proposition est rejetée, mais la décision est annulée par un arrêté ministériel qui impose à la commune de créer une école gardienne.

Cependant, la commune n'a pas d'argent et, en attendant, l'école de Mlle MOMM existe. L'administration en est tout heureuse et, le 3 mars 1882, écrit à la famille MOMM la lettre suivante :

Forest, le 3 mars 1882.

« Mademoiselle, Monsieur,

Il est agréable et heureux pour les administrateurs d'une localité de pouvoir contempler les avantages et les bienfaits que procure à la classe ouvrière, et même à la classe aisée, l'institution d'une crèche dirigée par des personnes honorables et où les enfants reçoivent non seulement tous les soins désirables que, pour la plupart, ils ne peuvent recevoir chez eux, mais aussi l'instruction préliminaire. Ce bonheur nous a été réservé. Votre crèche, Mademoiselle, Monsieur, rend d'incontestables services à la commune, services qui, nous devons le reconnaître avec regret, ne sont pas appréciés par tous ceux qui profitent de vos bontés.

Veuillez ne pas juger trop sévèrement l'indifférence et l'ingratitude des gens de la commune, car ils pèchent presque toujours par ignorance.

Recevez, nous vous prions, les remerciements les plus sincères des membres du collège échevinal, pour les innombrables bienfaits dont vous ne cessez de combler la localité, et veuillez leur permettre de venir vous renouveler (sic) verbalement vers 4 heures de relevée, pour autant que les jour et heure vous conviennent.

Veuillez aussi, Mademoiselle, Monsieur, en attendant le plaisir d'être reçus par vous mardi prochain, recevoir l'assurance de notre considération parfaite.

Le secrétaire (s) Van Caster.

Le président (s) Van Haelen. »

En juin 1884 les catholiques reprennent le pouvoir au parlement et s'empressent de faire voter le 29.9.1884 une nouvelle loi organique de l'enseignement primaire. L'application de cette loi entraîne à Forest la fermeture immédiate de l'école libre et le retour d'un grand nombre d'enfants dans les écoles communales. L'école maternelle communale existante ne peut accueillir tous les enfants et on parle même de fermer l'école MOMM. Il s'ensuit un échange de correspondance entre l'administration communale et la famille MOMM et, lors de la

séance du Conseil du 10 décembre 1885, le bourgmestre Van Haelen donne lecture d'une lettre par laquelle Adelheid MOMM l'informe que, suite à sa demande, elle consent à maintenir sa crèche-école gardienne. " Elle fait comprendre qu'elle a organisé cette institution, non dans un but politique, mais dans un but humanitaire et philanthropique. Le Conseil, sur la proposition de son président, vote par acclamations de chaleureux remerciements à Mademoiselle MOMM ".

De plus en plus de riverains du Geleytsbeek font voûter la partie du ruisseau passant devant leur habitation ce qui rend le curage plus difficile. Le 14 septembre 1876, le brasseur Van de Perre se charge, moyennant la somme de 75 francs, du curage complet de la partie entre la limite d'Uccle et la propriété MOMM. Mais Louis MOMM n'est apparemment pas satisfait, et est autorisé le 26 juin suivant à effectuer lui-même le curage. En séance du 23 novembre suivant, le Conseil décide de lui allouer de ce chef la somme demandée de 25,80 francs.

Le 13 octobre 1881, le Conseil lui remettra un mandat de 28,60 francs pour le curage effectué par lui et il en sera de même les années suivantes.

Lors du recensement économique de 1880, l'usine occupe en moyenne 96 ouvriers et 2 employés, et sa production annuelle moyenne est de 500.000 kilos de produits teints.

Au début de 1881, tous les propriétaires riverains sont invités à voûter la partie du ruisseau passant devant leur propriété, et à placer un trottoir le long de celle-ci. Ce qui ne signifie cependant pas que tous le font.

La pollution provoquée par l'usine est encore telle que, le 24 février 1881 et encore le 22 février 1882, le Conseil la déclare assujettie à l'art. 35 du règlement provincial sur les entreprises insalubres et incommodes.

Le 28 juin 1883 arrive à Forest, venant également de Barmen, Heinrich Theodor, chimiste, né à Barmen le 1er juin 1864, fils de Mathias MOMM et de sa seconde femme Adèle Luise Helena Reinhold. Fermement décidé à rester Allemand,

il s'engage comme volontaire pour un an et, par des rappels réguliers, deviendra officier de réserve. Le 30 juillet 1889 il épouse à Rarmen Maria Elisabeth Ostermann. A Bruxelles il crée le " Cercle des officiers allemands " et l'école allemande rue des Minimes.

LA DEUXIEME GENERATION

Fin janvier 1889, Louis se retire des affaires et laisse la direction de l'entreprise à ses deux neveux, qui créent entre eux une association de fait, A. MOMM & Cie. Par acte du notaire Ectors du 25 mars 1895, il leur donne " en pleine propriété un corps de bâtiment à usage de teinturerie, avec matériel d'exploitation, hangar, magasin, ateliers, bureaux, séchoirs, habitations ouvrières, serre, jardin et autres dépendances, sis chaussée de Neerstalle, ainsi qu'un bâtiment à usage de bureaux et magasins avenue de la Verrerie " et " la nue-propriété d'une maison de maître avec habitation de concierge, serre, orangerie, pavillon, écurie, remise, jardin d'agrément, chaussée de Neerstalle, deux prés dans le Grooten Bempt, avec chemin d'accès à la chaussée de Neerstalle, d'une superficie de 2 ha 45 centiares et une maison d'habitation à l'angle du chemin de Doncker et Den Berg " (l'ancienne école désaffectée de sa sœur Adelheid). Il continue d'habiter la maison de maître avec sa sœur, son neveu Heinrich Théodor et le ménage de celui-ci et leur personnel domestique composé en moyenne d'un cocher, un jardinier, 4 ou 5 valets et 5 ou 6 servantes en majeure partie de nationalité allemande, de même que le chef teinturier qui habite une maison dans l'enceinte de la propriété. Une forestoise, Barbe Michiels, restera au service de la famille de 1868 à 1918 et s'occupe surtout des emplettes dans la commune.

L'oncle Louis peut, tout en jetant encore un coup d'œil sur l'usine, s'occuper désormais davantage de ses nombreuses œuvres, et notamment de la distribution d'aumônes chaque lundi aux pauvres des environs, dans la cour de l'usine.



Forest : l'église St Denis.

Le 24.12.1890 le Conseil Communal décide de construire un égoût sous la chaussée de Neerstalle pour éviter les émanations malsaines se dégageant du ruisseau qui reçoit les eaux corrompues de certaines fabriques. En fait la principale coupable est la teinturerie MOMM. Le coût est évalué 86.924 francs mais la commune, démunie d'agent, cherchera à obtenir des subsides pour la majeure partie, sinon pour le tout.

Lors du recensement de 1886, l'usine qualifiée de "teinturerie de fils et tissus" occupe 100 ouvriers, 10 ouvrières et 14 autres personnes. A la même date il existe dans le royaume 197 entreprises analogues, occupant au total 2.564 personnes, soit une moyenne de 13 travailleurs par teinturerie. Chez MOMM on travaille de 7 heures du matin à 7 heures du soir avec une pause d'un quart d'heure dans la matinée et une de trente minutes à midi. Le café et la soupe sont gratuits.

Le recensement nous donne également une idée des salaires des ouvriers et ouvrières. Ainsi les jeunes gens et jeunes filles de moins de 14 ans, gagnent en moyenne 1,10 francs par jour, les apprentis et les emballeurs 1,80 fr. et les manœuvres 3 fr., les ouvriers des services généraux 3,25 fr., les ouvriers qualifiés 3,50 fr., les teinturiers 3,80 fr. et les chauffeurs et mécaniciens 5,85 fr. A titre de comparaison, signalons qu'en 1896 une dépêche du gouverneur du Brabant aux communes de la province, fixe pour tous travaux le prix de la journée à 2,50 fr. Si nous comptons l'année à 300 jours ouvrables (5), ces chiffres deviennent respectivement pour les jeunes 330 fr., pour les apprentis et les emballeurs 540 fr., pour les manœuvres 900 fr., les chauffeurs et mécaniciens 1.755 francs. En 1893 le budget de la commune de Forest prévoit comme traitement annuel d'un agent de police 1.100 francs, plus 150 de frais d'habillement. En 1897 ce montant est de 1.200 fr. frais d'habillement compris.

Les travaux de construction du collecteur de la chaussée de Neerstalle exigent le déplacement provisoire du lit du ruisseau. L'usine MOMM ayant un besoin continu de l'eau du

Geleytsbeek, on a prévu une dérivation qui alimente ce ruisseau, mais le dimanche il n'y a personne pour manœuvrer les vannes. Le 18 février 1897, les frères MOMM introduisent au Collège échevinal de Forest une réclamation relative au manque d'eau le dimanche et même le lundi. La réclamation est transmise au conducteur des travaux pour prompt rapport.

Le résultat ne paraît pas fort satisfaisant car le 27 avril suivant, les MOMM demandent une modification du tracé du collecteur, et le 4 mai, ils réclament une nouvelle fois contre la déviation du ruisseau. Huit jours plus tard ils sollicitent un entretien avec le bourgmestre et avec l'auteur des plans afin de voir comment il est possible de concilier les exigences de leur industrie et celles de la commune. L'entretien a lieu le 15 juillet entre Duvigneaud, conducteur principal des ponts et chaussées, Victor Besme, inspecteur voyer des faubourgs de Bruxelles et auteur du plan, les frères MOMM et le Collège représenté par le bourgmestre Edouard Smits et le secrétaire Eliodore Van Caster. On décide qu'un échange de documents officiels sera fait entre l'administration communale et Messieurs MOMM, ayant trait à l'octroi à ceux-ci d'autorisation pour l'exploitation des eaux du Geleytsbeek pour l'usage de leur usine, et qu'une décision sera prise ensuite par la commune sur les observations présentées par Messieurs MOMM à l'occasion de l'enquête de commodo et incommodo ouverte pour la construction du collecteur en question.

Mais les MOMM ne parviennent pas à prouver qu'ils ont une autorisation expresse et, le 31 août, le collège n'admet pas leurs arguments suivant lesquels ils auraient un droit. Désireux cependant de ne pas nuire à l'usine dont l'existence est incontestablement favorable à la commune il soumet l'affaire à la sagesse du bourgmestre afin de négocier.

Le 16 novembre 1897, le Collège a reçu de MM. MOMM une lettre par laquelle ceux-ci se déclarent d'accord de payer 800 francs pour la construction d'un fossé latéral, étant entendu que le puisard sera construit pour le compte de la commune.

Le 14 février 1898, nouvelle demande des usines MOMM et HEEDER relative au collecteur et à l'utilisation des eaux du ruisseau.

Tout ceci a causé pas mal de retard dans la construction du collecteur. Le 11 février, la commune a reçu une lettre du gouverneur du Brabant demandant où en sont les travaux, et le Collège décide de demander les éléments de réponse à l'ingénieur principal en chef Pierret. Le 18, une lettre est reçue de Victor Besme concernant le même objet. Par ailleurs la police communale est chargée de faire un rapport, qui après examen est renvoyé le 1er avril au commissaire, avec avis que le Collège entend que les instructions de la Députation Permanente soient observées en matière d'hygiène.

Mais tout finit par s'arranger. Le Collège s'entend avec Duvigneaud et les MOMM au sujet du texte définitif du cahier des charges et le 17 juin 1898, les MOMM confirment l'accord par écrit.

Le 9 décembre, Duvigneaud a terminé son rapport, complétant celui de l'ingénieur Pierret, et le Collège l'enverra au Gouverneur.

Enfin, le 25 juillet 1899, la construction de l'aqueduc du Geleytsbeek est adjugée à l'entrepreneur Julien Delcominette, de Saint-Gilles, pour 112.400 frs et les travaux sont entamés immédiatement. Par suite de la rigueur de l'hiver, ils sont interrompus le 15 décembre jusqu'au 15 mars suivant.

Le 27 avril, les MOMM obtiennent l'autorisation d'établir une nouvelle prise d'eau sur le Geleytsbeek et le 6 juillet écrivent au Collège pour régler les derniers détails relatifs à la construction du puisard provisoire pendant l'exécution des travaux, construction pour laquelle ils ont déposé la provision exigée laquelle est remise à l'entrepreneur. Tous les travaux sont terminés et la réception provisoire a lieu en juillet 1903.

Vers cette époque on complète l'équipement de l'usine et le Collège accorde l'autorisation de placer un générateur de 7 atmosphères le 25 mai 1898, deux appareils de fabrication le

21 décembre 1899, quatre machines à vapeur le 19 janvier suivant et un moteur à gaz le 1er mars 1901. Le 18 novembre 1904, les frères MOMM demandent, et le 31 mars 1905, obtiennent l'autorisation de placer une machine à vapeur horizontale à distribution par tiroirs, d'une force de 40 chevaux.

Le trottoir dont la pose avait été demandée par le Collège échevinal en 1881, n'est apparemment pas venu et, le 11 juillet 1902, le Collège prie Messieurs MOMM de bien vouloir cette fois, faire poser un trottoir. Tous les autres immeubles ayant le leur, les MOMM finissent par s'exécuter. Les relations avec le personnel sont très bonnes et le 29 mai 1903, Theodor MOMM écrit au Collège pour lui demander de proposer la décoration industrielle en faveur de l'ouvrier Louis Pieters, ayant 25 années de service à l'usine (Il y restera d'ailleurs jusque vers 1923).

Le 1er juillet 1901, les deux frères MOMM créent une société en nom collectif " A. MOMM & Cie " d'une durée de quinze ans, ayant son siège avenue de la Verrerie à Forest, dont l'objet est " l'exploitation d'une teinturerie, spécialement de rouge d'Andrinople, d'apprêts, de mercerisage, etc., sur filés, ainsi que la fabrication et le commerce de filés de coton, teints ou écrus filés de toutes sortes et d'autres matières, et généralement de tous articles pouvant concourir à la prospérité de la société, sans restriction aucune ".

Adelheid MOMM meurt dans la villa, 200, chaussée de Neerstalle le 6 juin 1905, et est suivie dans la tombe par son frère Louis le 27 février 1907.

Le 5 décembre suivant, les deux frères font don aux hospices civils de Forest de la somme de 10.000 francs, sous forme d'un certificat d'inscription de cent actions de cent francs chacune de la S.A. des Habitations à bon marché de l'agglomération bruxelloise. Ils déclarent faire ce don pour perpétuer la mémoire de leur oncle Louis MOMM décédé dans la commune de Forest, qu'il a habitée pendant soixante ans. Le conseil municipal, appelé à autoriser l'acceptation du don, émet à l'unanimité un avis favorable.

En juillet 1907, Wilhelm Arnold, dont la santé n'a jamais été très brillante, se retire des affaires et laisse l'exploitation à Heinrich Theodor, devenu entretemps père de cinq enfants nés dans la villa familiale chaussée de Neerstalle 200. L'entreprise continue à s'appeler " A. MOMM & Cie ".

Au début de 1910, les deux frères se partagent la propriété. L'usine et 1 ha 41 ares de terrains sont attribués à Heinrich Theodor, et estimés à 193.290 francs. Wilhelm Arnold reçoit l'école désaffectée de la rue J.B. Van Pé et deux hectares de prairies dans le Grooten Bempt, utilisées jusqu'alors pour y sécher les produits teints. Son frère lui versera en outre une soulte de 49.610 francs. Un bail de trente ans sur les prairies est accordé à Heinrich Theodor pour lui permettre de continuer leur utilisation.

La visite officielle de l'empereur Guillaume II à Bruxelles en octobre 1910 donne à Heinrich Theodor une fois de plus de manifester son patriotisme. Le 27 octobre dans une aile du palais royal de Bruxelles, les officiers allemands de réserve sont reçus par leur souverain et peuvent défiler en silence devant lui en uniforme, après quoi l'empereur s'entretient avec leur président MOMM. Le lendemain l'impératrice visite l'école allemande et est reçue par le président Hasselkus et les vice-présidents MOMM et LOHMAYER. (6).

Lors du recensement économique de cette même année, l'usine occupe 2 femmes et 15 hommes comme employés et/ou contremaîtres ainsi que 65 ouvrières et 150 ouvriers. Ce personnel ouvrier vient surtout de Linkebeek et Rode St. Genèse, tandis que les employés et contremaîtres sont forestois. La force motrice utilisée est de 100 chevaux.

Le partage effectif a sans doute été réalisé peu de temps auparavant. Heinrich Theodor, maintenant seul maître, voit grand et par acte du notaire Auguste Scheyven du 16 janvier 1910, il crée une société anonyme " Teinturerie et Retorderie de Forest " au capital d'un million de francs, représenté par 2.000 actions de 500 francs chacune, à laquelle il fait apport des



Groupe de stathaire face à l'hôtel communal de Forest, datant de la disparition de l'entreprise Momm.

terrains et bâtiments industriels " et toutes les installations meubles et immeubles par nature ou destination telles que chevaux, harnais, camions, générateurs, machines à vapeur, moteur, injecteurs, autoclaves, compresseurs, pompes, ventilateurs, turbines, presses hydrauliques, machines à teindre, à apprêter, à sécher, à rincer, à bobiner, à gaufrer, à canner, à pelotonner, à glacer, à presser des paquets, à oxyder, à encoller, à blanchir, à merceriser, métiers à retordre, à gazer, etc... laboratoire, atelier de réparations, atelier de menuiserie et peinture, le matériel de réserve et de emploi " ainsi que du bail sur les biens de son frère.

Il lui est attribué mille actions entièrement libérées, tandis que les actions restantes sont souscrites par ses parents et amis.

L'affaire reste en famille et en mains allemandes. Les produits sont destinés à la grande exportation, sous la direction de Jules Charlier, l'homme de confiance de la famille, chez qui il travaille depuis vingt ans. C'est lui qui va déclarer les naissances et les décès survenus dans la famille, c'est lui encore qui va au Moyen-Orient et jusqu'à Bangkok vendre les fils multicolore aspergés de parfum dont seront faits les tapis qui reviendront ensuite en Europe.

Mais la nouvelle Teinturerie et Retorderie n'est guère connue, et par acte du 19 mai 1911, il est décidé de reprendre la dénomination ancienne A. MOMM & Cie.

Wilhelm Arnold meurt sans progéniture le 29 mars 1913, en laissant tous ses biens à sa femme devenue belge par option; celle-ci décédera à la même adresse le 27 août 1940.

Pour l'exercice 1912, la société déclare un dividende de 2 %, affecté à la libération des actions, et pour 1913, le bénéfice net déclaré s'élève à 67.102,63 francs, le dividende de 4 % étant également affecté à la libération des actions.

LA FIN

Le 30 juillet 1914, Heinrich Theodor MOMM, capitaine de réserve au 10^e régiment d'artillerie à cheval, est appelé sous les armes. Sans doute informé de l'imminence de l'attaque allemande contre la Belgique, il emmène toute sa famille, en laissant la direction à son ami Heinrich Hardegen. Ses deux fils Theodor né le 5.10.1893, et Eberhard né le 26.10.1897, s'engagent comme volontaires.

Après l'occupation de Bruxelles, la famille réintègre le domicile à Forest et en 1916, MOMM est détaché chez le gouverneur allemand pour s'occuper des affaires commerciales de la Belgique occupée. Dès le début de la guerre, Hardegen a été appelé sous les armes et est tombé au front; l'usine est maintenue en vie par le fondé de pouvoirs Hederich.

Heinrich MOMM étant à Bruxelles et voulant un jour prendre le tram en même temps que son fondé de pouvoir Jules Charlier, celui-ci passa le premier, ce qui lui valut une observation de son patron. La riposte est rapide: " A partir de ce jour, il n'y a plus de supérieurs ni de subordonnés, il n'y a que des ennemis ". Charlier est appelé à la Kommandatur pour insulte à un officier allemand et passe quelques jours en prison, après quoi on ne le voit plus à l'usine.

Celle-ci, dont les débouchés sont désormais inaccessibles, commence à périr et pour l'exercice 1914 déclare une perte de 40.141,58 frs. En 1915, la perte est de 50.950,75 frs et pour 1916 elle est encore de 9.719,09 frs. L'activité se réduit à presque rien. La société pratique encore des amortissements massifs qui, en 1917, atteignent 260.000 francs, tandis que cette même année on note un petit bénéfice de 4.766 francs.

Les officiers allemands, loin de leur pays, sont des visiteurs réguliers de la famille MOMM, où ils sont d'ailleurs toujours fort bien reçus. Le 30 mars 1917, la fille Elisabeth Adelheid Clara, née à Forest le 22 novembre 1891, épouse à Bruxelles,

devant le Kriegsgerichtsrat Dr. Führ en tant qu'officier de l'état-civil allemand, le lieutenant de réserve au 25ème régiment de dragons Konrad Schniedewind négociant à Elberfeld, qui sera tué le 27 septembre 1918, lors de la bataille du bois de Bourlon (France).

Le 25 mai 1918, c'est au tour d'Adela Sophie Wilhelmine, née à Forest le 24 juillet 1890 qui, devant le Kriegsgerichtsrat Dr. Müller à Bruxelles, épousera Arnold Schloemann, officier de réserve et négociant à Berlin, qui mourra de ses blessures dans cette ville le 13 mars 1919.

Cependant Heinrich MOMM ne se désintéresse pas totalement de ses concitoyens et le 18 octobre 1918 il parvient à trouver en Allemagne 1.000 housses de matelas en tissu de papier, qu'il offre à la commune au prix coûtant de 7 marks la pièce. L'administration est heureuse de les acheter pour aider les nombreux réfugiés évacués de la zone des combats et hébergés dans la commune. Remplies de loques, ces housses constitueront des matelas confortables.

A partir de ce moment, les choses vont vite. Le recul rapide des troupes allemandes incite MOMM à quitter précipitamment la Belgique avec son épouse et sa fille Ruth âgée de 17 ans, sans esprit de retour cette fois, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1918, pour se réfugier à Barmen-Elberfeld où habite sa fille Elisabeth, veuve Schniedewind. Il parvient à se faire indemniser assez rapidement par le gouvernement allemand de la perte de l'usine de Forest et à trouver des bailleurs de fonds pour s'établir dès fin 1918 à Amsterdam où, avec son fils aîné, il crée un commerce de machines pour le travail du coton. En 1922, il s'installe avec les siens à Heemstede près de Haarlem, où il meurt le 31 janvier 1924.

A Forest, la famille est rayée d'office des registres de la population le 5 novembre 1920 (avec 550 autres Allemands). Dès fin 1918 l'avenue MOMM est rebaptisée en avenue de Fléron.

A l'entrée des troupes alliées à Bruxelles, l'usine est occupée par les Anglais et mise sous séquestre comme bien ennemi, mais libérée assez rapidement grâce aux efforts de Charlier, désireux de donner du travail à l'ancien personnel. Elle est remise en marche dès 1919 sous la direction de Léon Lagache, industriel renaisien. Celui-ci la rachète à l'Office des Séquestres en 1920 et l'exploite en collaboration étroite avec la Compagnie Cotonnière et Lainière, créée par les frères Lagache et Marcel Boussac de Paris.

Mais, vers 1930, l'entreprise, noyée dans la grande quantité d'usines contrôlées par le groupe, est victime de la crise économique universelle et disparaît définitivement. Après sa démolition, on trace sur les terrains vides les rues actuelles Louis et Auguste Lumière.

Forest, septembre 1980.

A.J. VAN LIL

NOTES

- (1) Larousse Universel en 2 volumes, Paris 1922, T. I, p. 968.
- (2) Le nom « Tichelaer » existe encore à Bruxelles.
- (3) A. Wauters : Histoire des Environs de Bruxelles, T. III, p. 583 (Bruxelles 1855).
- (4) Qui, à sa mort en 1894, légua sa propriété de Forest au roi Léopold II, lequel la mettra à la disposition du public comme « parc Duden ».
- (5) Les 365 jours de l'année moins les dimanches et jours fériés légaux.
- (6) Journal LE SOIR, 27 et 28.10.1910.

Pour la présente étude, j'ai fait usage des renseignements mis à ma disposition par les administrations communales de Forest et de Barmen, par l'Ambassade et les Archives de la République Fédérale d'Allemagne, ainsi que de souvenirs personnels de Mlle. B. Michiels, de mon épouse, de Mme. Stiers et d'autres encore, que je tiens à remercier ici.

LA VIE RELIGIEUSE
A LINCENT,

JUSQU'AU
XVIII^{ème} SIECLE.

par Gustave VANDY



I. - AVANT L'AN 1000

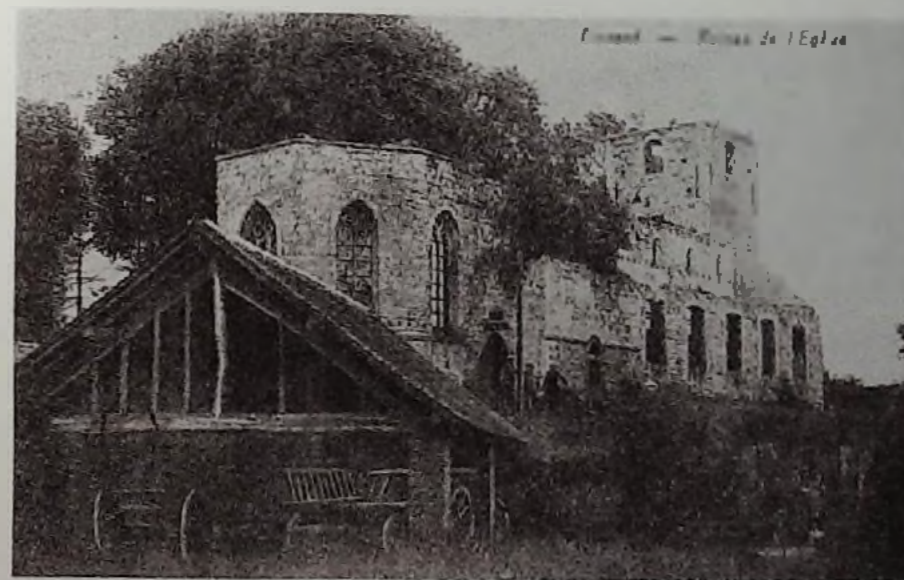
Certaines pratiques gauloises (adoration de dieux correspondant à des forces de la nature, cultes à certains arbres...) et quelques principes de la mythologie romaine allaient quelque peu résister à la pénétration, lente d'abord, du christianisme qui finit par couvrir, au VII^{ème} s., la Hesbaye tout entière. Si les premiers oratoires et églises de nos contrées datent de cette époque, c'est beaucoup plus tôt, au IV^{ème} s., qu'un évêché s'était précisé à Tongres. Il passera à Maastricht vers l'an 384 à l'initiative de l'évêque St-Servais pour aboutir enfin à Liège vers 722 sous l'épiscopat de St-Hubert. Vers l'an 330, la conversion au christianisme de l'empereur romain Constantin et, plus encore, celle de Clovis, en 496, avaient définitivement ouvert nos régions à cette influence religieuse. Des missionnaires arrivèrent chez nous en grand nombre tandis que des moines et des abbesses y établirent des couvents et des monastères dont l'importance civilisatrice s'affirmait progressivement.



*Lincant. — Ruines de la vieille église.
Une des rares vues comprenant encore la toiture de l'édifice.
(Photo Kaquet, Montegnée).*

Relativement organisé sous le régime franc (1), le territoire lincentois fut rapidement gagné par la cause chrétienne. La formation de la communauté religieuse groupée à Orp-le-Grand par Ste-Adèle au VIIème s. avait amené, en ce lieu, le plus important foyer de christianisme des environs. Son rayonnement atteignit profondément toutes les agglomérations, dont Lincant, entourant Orp-le-Grand.

La disparition prématurée du couvent d'Orp au IXème s. (suite aux invasions normandes, d'après la plupart des historiens) n'ébranla pas les convictions religieuses de nos ancêtres. A l'instar de proches contrées (Hesbaye liégeoise et namuroise dont plusieurs paroisses étaient déjà dédiées — aux Sts Lambert et Martin, principalement, —) notre région connut une dévotion de plus en plus fervente. Elle parait avoir été placée sous la protection spirituelle de St-Martin de Tongres considéré généralement comme l' " Apôtre de la Hesbaye " dont St-Matierne, disciple de St-Pierre, avait été, beaucoup plus tôt, le premier grand évangéliste.

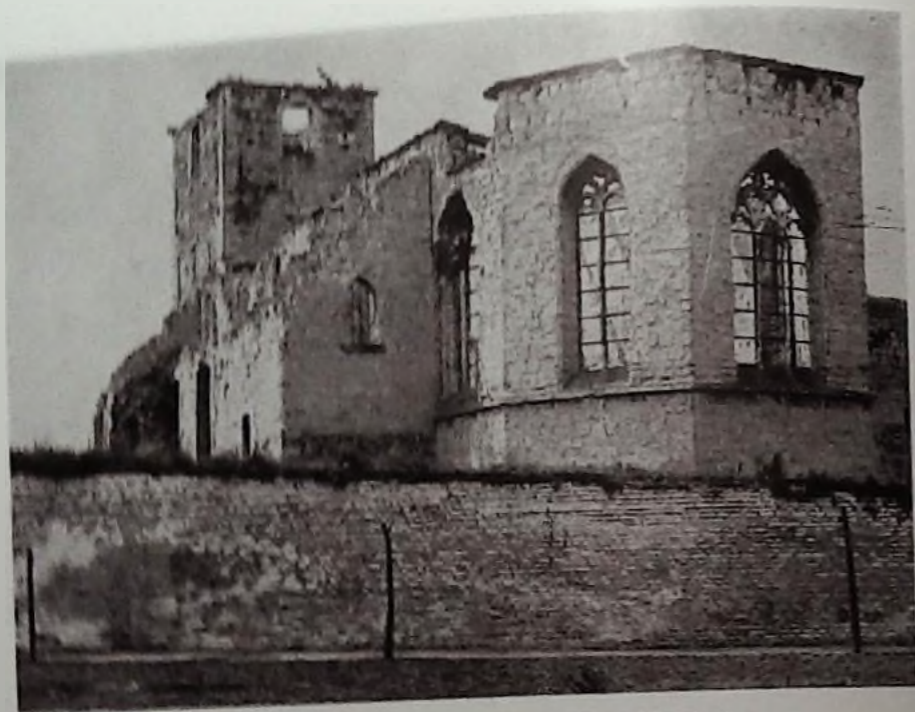


*Lincant. — Ruines de la vieille église
peu après l'enlèvement de la tour en 1932.
(Photo Kaquet, Montegnée).*

Cette multiplication des Saints attint notre localité dont l'embryon de paroisse choisit précisément St-Pierre comme patron. Ce choix s'est réalisé assez tôt, avant le XIème s. en tout cas. En effet, à cette époque, la Collégiale liégeoise de St-Barthélémy entra en possession du domaine de Lincant (2) et elle n'aurait pas manqué d'y introduire son Patron si ce fait avait encore été aisément possible. D'autre part, on sait que les églises les plus anciennes, celles fondées aux premiers temps de l'évangélisation, furent généralement consacrées à la Mère du Sauveur, à son Fils et aux Apôtres. Le fait d'avoir été placé sous la protection du prince des Apôtres confirme également que l'oratoire primitif remonte à une haute antiquité.

II. - L'ÉGLISE ROMANO-GOTHIQUE DE LINCANT - (voir illustrations)

Avant le XIème s., on se contentait généralement de couvrir le toit des églises d'une charpente légère, le plus souvent en bois; il en fut ainsi à Lincant en l'honneur de St-Pierre. C'était



Lincent. — Autre vue des ruines de la vieille église.
(Photo C.R.V.E. Lincent)

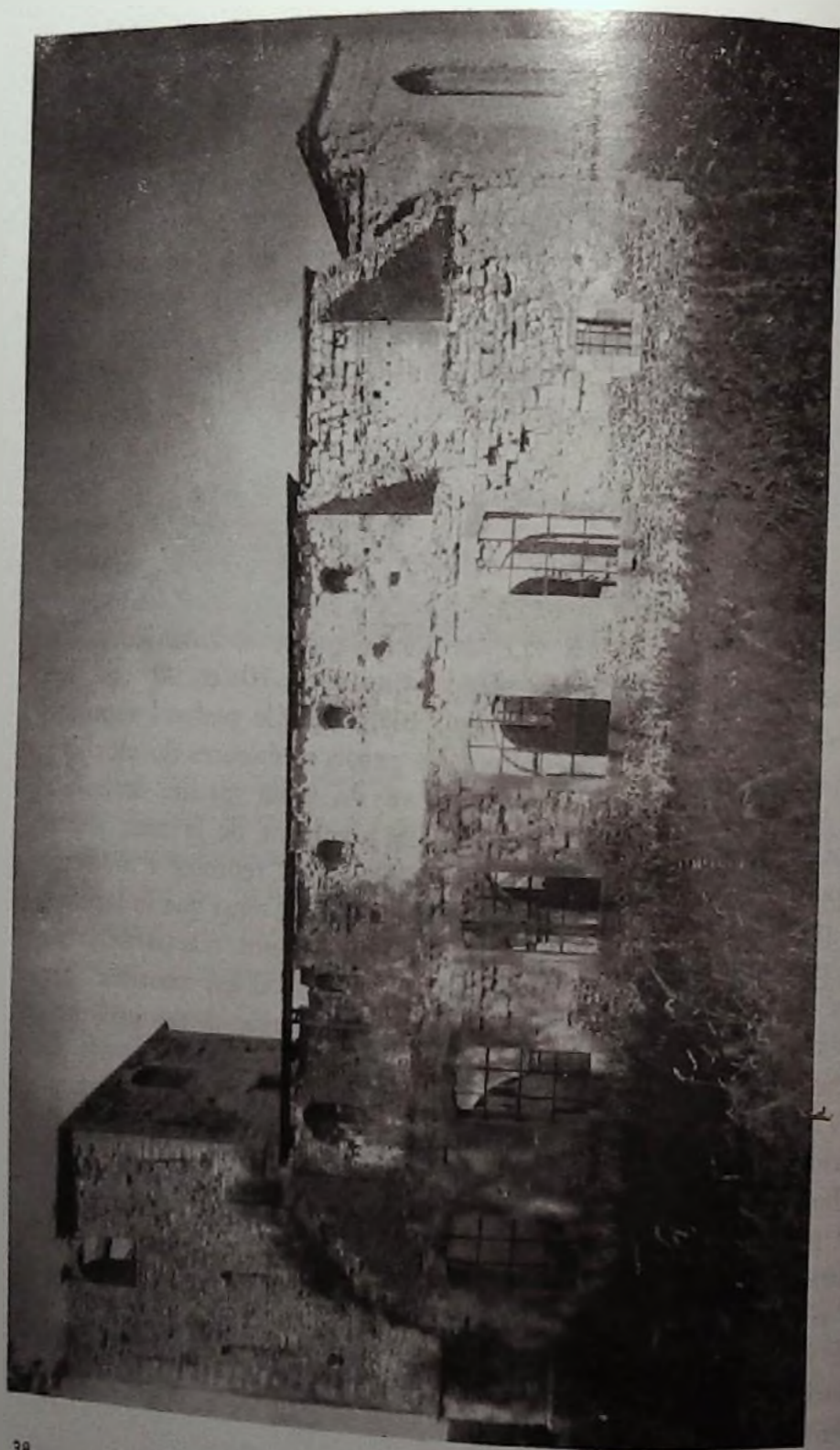
dans cet état, encore primitif, que l'église paroissiale était visée, au début du XI^{ème} s., dans l'acte de cession du domaine de Lincent par Godescalc de Morialmé au pouvoir religieux comme dans celui de 1031 émanant de l'évêque de Liège, Reginard, en faveur du Chapitre de St-Barthélémy (3). C'est peu après qu'allait se transformer un des plus anciens édifices de la région.

Mue principalement par deux sentiments, une foi revigorée après la panique (on avait prophétisé la fin du monde pour l'an 1000) et la recherche d'une protection, la population entière, avec l'appoint du précieux tuffeau local (4), participa à l'embellissement de son église. Celle-ci, de ses origines à sa finition, aura véritablement passé par le mariage des styles roman et gothique. Elle est toujours visible au Sud de l'agglomération; le noyau du village, centralisé jadis à cet endroit, a lentement glissé vers le Nord où fut construite la nouvelle église en 1904, à moins de 500 mètres de l'ancienne. Celle-ci, privée de toiture, totalement et trop rapidement abandonnée.

voit ses vieux murs se désagréger lentement mais sa noble et émouvante allure subsiste et mérite toujours une profonde considération.

Suivant C. Leurs et E. Piton, la tour et la nef centrale remontent à l'époque romane soit, au plus tard, vers le milieu du XII^{ème} s. Hormis les assises inférieures de la tour, faites de moellons, ces deux parties romanes sont édifiées en appareil assez régulier de tuffeau jaune et tendre de Lincent.

La tour, d'aspect massif, située à l'Ouest de l'édifice, est bâtie sur un plan carré. Son rez-de-chaussée n'avait aucune communication directe avec l'extérieur; il est même séparé de la nef par un mur plein percé seulement d'un passage assez étroit près de l'angle Sud-Est. Cette issue est recouverte d'un arc surbaissé. Dans la face Sud du rez-de-chaussée, il existait une baie, pratiquement bombée, et recouverte de deux dalles disposées en dos d'âne. Cette archère mesure extérieurement 12 cm de largeur sur 35 cm de hauteur; à l'intérieur, ses dimensions sont portées respectivement à 70 et 90 cm. Le rez-de-chaussée était simplement plafonné. Ce plafond reposait sur un retrait que présentaient les parois intérieures du clocher; ses maîtres-poutres trouvaient encore un appui sur des corbeaux profilés en cavet. A l'extérieur, le pavement de la tour a été parachevé en moellons de pierre calcaire et renforcé d'arêtiers. La plinthe, qui contournait la base de la tour, ainsi que le larmier se trouvant à un tiers environ de sa hauteur, n'appartiennent pas à la construction primitive. Toutefois, il est possible que les retraits présentés par les parois du clocher à ces endroits, aient existé également avant le remaniement situé vers le XVII^{ème} s. Le premier étage, qui était devenu sans communication avec le rez-de-chaussée, était jadis accessible par une échelle s'appuyant dans le cadre d'une trappe aménagée dans le plafond. L'œil-de-bœuf, taillé dans la pierre, sur la face principale, a été réalisé par après, aux Temps Modernes, pour le placement d'une horloge qui disparut pendant la Révolution. Le second étage contenait les cloches, au nombre de trois: la cloche décimale (du "décimateur", le Chapitre de St-Barthélémy), celle de la Fabrique d'Eglise et celle de la communauté.



*Lincent. — Autre vue des ruines de la vieille église
(Copyright A.C.L. Brunelles)*

Une échelle mobile permettait de se hisser à leur niveau. Des voûtes cintrées, paraissant inspirées des baies originales, s'ouvrent dans chacun des côtés. De là, la vue portait à des lieues à la ronde.

L'aspect initial de la nef centrale appartient au XII^{ème} s.; celle-ci est profonde de cinq travées. Des colonnes, supportant des arcades romanes, la séparent des bas-côtés éclairés par cinq grandes fenêtres en arc surbaissé. Ces bas-côtés ont été ajoutés au XVIII^{ème} s. et cachent, par leurs combles, la partie supérieure de la nef principale, très intéressante avec ses petites fenêtres romanes s'ouvrant sous une élégante corniche denticulée. Les colonnes de la nef méritent une attention particulière. Dans cet édifice roman, ayant conservé ses arcades primitives en plein cintre, on s'attendait à trouver des piliers de même style. Il n'en est rien et la forme des anciens piliers a disparu. Des colonnes, grossièrement taillées dans la pierre bleue des vieux supports, ont été revêtues, au XV^{ème} s., d'un plâtrage façonné à la mode du temps. A cette version d'E. Piton, C. Leurs propose, plutôt, le remplacement intégral, au XVI^{ème} s. des soutiens primitifs — les piliers carrés — par les colonnes actuelles tout en laissant les arcades intactes.

Le chœur date du XIV^{ème} s. Ses cinq fenêtres gothiques d'une conception impeccable et d'une exécution soignée témoignent, pour les spécialistes, d'une architecture de qualité, tout aussi heureuse dans la décoration de la voûte à quatre compartiments de l'ancienne sacristie. Le réseau des fenêtres, d'un style rayonnant, se caractérise par la sveltesse des meneaux et le dessin du remplage. Au dessus de ces fenêtres, on apprécie une élégante corniche composée d'une tablette dont le profil en quart de rond est orné de vannerie. Cette tablette est supportée par des corbeaux dont le profil est un tore qui se dégage d'un cavet ou d'un ressaut. Le chœur a conservé son maître-autel du XV^{ème} s., édifié en pierres extraites à Lincent sauf la table et le socle formés de pierres de Gobertange. Un chœur primitif existait déjà au XII^{ème} s. mais aucun vestige ne nous en est resté. Pour E. Piton, il était plus petit et plus bas alors que C. Leurs le considère comme ayant eu la même largeur, égale, d'ailleurs, à celle de la nef centrale.



*Lincent. — La vieille église
Intérieur. — Vue générale sur le chœur.
(Copyright A.C.L. Bruxelles)*

Le niveau intérieur de l'église doit avoir été exhaussé à plusieurs reprises. En effet, les bases des colonnes du XVIème s. sont en partie enterrées; le pavement primitif devait donc, à plus forte raison, s'être trouvé plus bas que celui restant visible actuellement.

Une porte d'entrée, dénommée " Porte du Paradis ", donne directement accès au cimetière. Un tympan en pierre bleue,

sculpté au motif d'une croix et très certainement vieux de l'époque romane, surmontait l'ouverture. Il y a quelques années, sa disparition fut hélas constatée et bon nombre de vieux Lincentois s'en souviennent encore. Après l'agrandissement de l'église, par la construction de nefs latérales, et, d'autre part, l'allongement des deux versants de la toiture, aux XVII/XVIIIèmes s., la porte précitée devint l'entrée intérieure de la nouvelle sacristie. On y dénote quelques inscriptions gravées lors de ces dernières transformations.

Globalement et du point de vue technique, cette description est pratiquement adoptée par J.J. Bolly et, plus en détail, par L. Chantraine sauf en ce qui concerne la tour. Pour eux et plus précisément pour le second nommé qui tente de se justifier, la tour ne serait pas romane et la nef, seule, daterait de cette époque. La tour n'est pas liée aux murs de la nef, écrit L. Chantraine, et elle s'en désolidarise en brisant l'axe général de l'église. Aucun élément de détail ne fait songer à cette époque lointaine, déclare-t-il encore, tandis que la maçonnerie du larmier, au profil courant au XVIIème s., fait bien corps avec le restant de la paroi. L'auteur conclut que la totalité de la tour date de la fin du XVIIème ou du début du XVIIIème s. Il n'exclut toutefois pas la possibilité d'existence d'une tour plus ancienne à cet endroit qui ne fut jamais fouillé. Nous ajouterons que cette conception est loin de faire l'unanimité et que la plupart des connaisseurs se rallient généralement à la thèse Piton/Leurs.

On pénétrait, jadis, dans le site par des marches qui existent encore et qui aboutissent à la " Ruelle des Messes ", sentier toujours fréquenté de nos jours pour se rendre, notamment, à la vieille église, à l'ancien cimetière et leurs alentours. Dans un mur, situé le long de cette ruelle, une pierre encastrée représente St-Pierre en bas relief, sous un arc trilobé et elle pourrait provenir d'un linteau romane. Bien que ne constituant pas une production de grande valeur, cette pierre représente cependant beaucoup pour tous ceux qui rêvent, ou plutôt qui pensent, aux services rendus pendant près de neuf siècles par " notre " vieille



*Lincen. — La vieille église.
Une fenêtre remarquable du chœur, style gothique.
(Photo C.R.V.E. Lincen)*

église. Cet humble St-Pierre ne l'a point abandonnée, lui, en 1906 quand sa désaffectation, décrétée en 1899, fut rendue effective. Certes, le site fut classée comme ruines protégées (?) en 1940 par la Commission qualifiée mais ne méritait-il pas beaucoup mieux ? Epiloguer à ce sujet dépasserait le cadre de la présente étude mais qu'il nous soit cependant permis de rendre hommage à ceux qui se sont fermement " battus ", à maintes reprises, pour la sauvegarde difficile de notre vieux temple romano-gothique Moribond, peut-être, il reste toujours aussi présent au centre de notre localité et, surtout, dans le cœur et l'esprit de nos concitoyens...

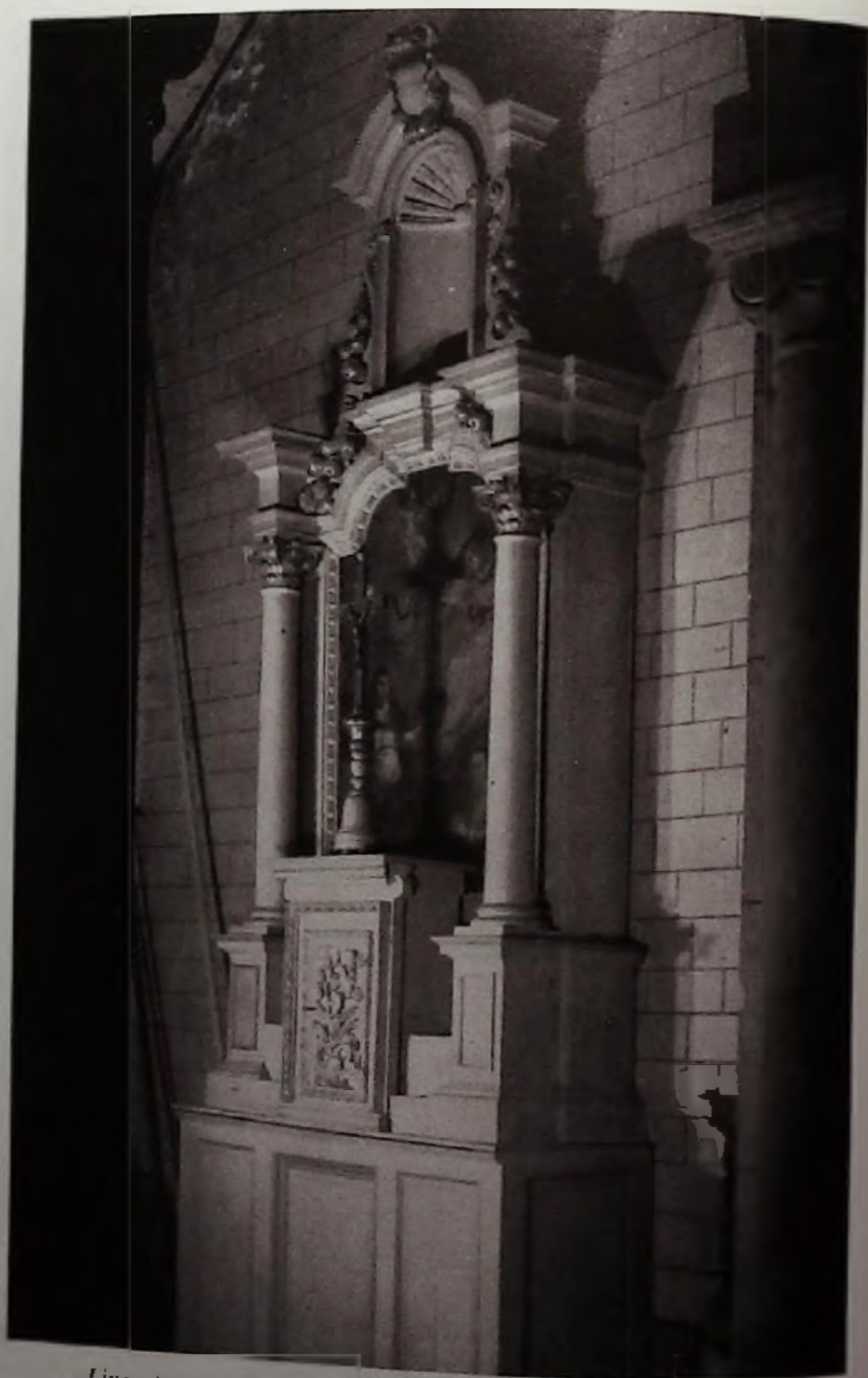
Quant aux habitants du " vieux Lincen ", leur souvenir est rappelé par quelques tombes dispersées autour de l'ancien sanctuaire. Curieusement, aucune inscription du XVIIIème s. ne reste lisible alors que trois du siècle précédent nous rappellent qu'

— " ICI REPOSE HONI... HOME TOSSAIN TASSART JADIT CLERC DE LINCEN QVI TREPASSAT LE 19 DEC... M... 1675 LE HON... FAMME MAGARIT WILL... SON ESPOUS... TREPASSAT... DE L'AN 1669 PRIE DIEV POVR LEVRS AMES. ",

— " ICI GIST HVBERT FONTAINE ET AGNES GODART SA FEME QVI TREPASSAT LA 1671 LE 15 IOVR... 7 BR... ET LEVRS E...FANS PRIE DIEV PO... LEVRS AMES. ",

— " CI GIST CATHERIN COELLI MERE DE MESIR VATHIR JADIT CVRE DE LINCEN QVI TREPASSA LA 1678 LE 16 DE OCTOBRE ".

D'autres anciennes pierres aux textes effacés et deux croix gothiques gardant l'anonymat avec leurs inscriptions tournées vers le mur d'enceinte côtoient quelques tombes du XIXème s. en bon état de conservation dans l'abandon des lieux. A l'intérieur même de la vieille église, on trouve encore d'autres pierres aux inscriptions illisibles sauf les deux suivantes :



Lincent. — Patrimoine artistique. — Autel du XVII^{ème} siècle.
(Copyright A.C.L. Bruxelles)

- " ICY REPOSE NICOLA GOD... ET BEATRIX PETIT SON ESPOVSE ET NICOLAS GODRI (?) LEVR FILS QVI TREPASSA LE 7 OCTOBRE 1668 ",
- " HIC JACET VENERABILIS DOMUS AC MAGISTER MATHIAENS DUPONT QUONDAM PASTOR IN LICEN VIXIT IN PASTORATU ANNO NOVEM OBIT 28 APRILIS 1671 R I P ".

III. - LE PATRIMOINE ARTISTIQUE DE LA VIEILLE EGLISE.

Fort heureusement, la majeure partie du riche mobilier de l'ancienne église fut transportée dans l'édifice actuel. C'est ainsi que nous pouvons toujours admirer aujourd'hui :

- un des autels, retable à peinture et fronton à niche, en chêne peint, partiellement doré, datant de la moitié du XVII^{ème} s. (*voir illustration*),
- la chaire de vérité en chêne, du XVIII^{ème} s. — a été récemment démontée — (*voir illustration*),
- un confessionnal, deux pièces, en chêne, XVIII^{ème} s.,
- une croix de procession, les extrémités à têtes d'Angelots, en bois doré, XVIII^{ème} s.,
- un ostensor-soleil par Everard, orné du buste de Dieu le Père et Colombe du St-Esprit, avec poinçon répété de Namur, 1777, striches et Nord-Est soulignés d'une fleur, en argent partiellement doré, (*voir illustration*),
- un sceptre au nom de Ferdinand Hemptinne d'après inscription, troisième quart du XVIII^{ème} s., en argent (*voir illustration* avec deux couronnes du siècle suivant),
- un reliquaire de St-Hubert en forme de médaillon, en argent, seconde moitié du XVIII^{ème} s.,
- deux séries (deux et deux de six) de chandeliers, têtes d'Angelots sur le pied, de la seconde moitié du XVII^{ème} s., en laiton,
- deux lutrins en marbre du XVIII^{ème} s. (les pupitres manquent),
- une peinture représentant l'Annonciation et buste du donateur, datée de 1663, en toile (*voir illustration*),



Lincel. — Patrimoine artistique.
Sceptre du XVIII^{ème} s. (avec couronnes du XIX^{ème} s.).
(Copyright A.C.L. Bruxelles).

- une seconde peinture de la même date représentant la Délivrance de St-Pierre par un ange,
- un ensemble de banc et banquette en chêne réalisé en 1770 par Antoine Colard de Waremme,
- une statue habillée de la Vierge à l'Enfant de la seconde moitié du XVIII^{ème} s. mais les vêtements actuels sont du siècle suivant (*voir illustration*),
- les orgues et buffet à ailerons ornés de trophées d'Instruments de Musique mais les avis sont partagés quant à leur origine (fin du XVIII^{ème}/début du XIX^{ème} s.) et leur usage éventuel dans l'ancienne église (*voir illustration*).

Ces différents objets concernent donc la période qui nous intéresse. La nouvelle église de Lincel contient plusieurs autres pièces de valeur provenant du sanctuaire primitif mais datant du XIX^{ème} siècle.



Lincel. — Patrimoine artistique. — Chaire de vérité du XVIII^{ème} s.
(Copyright A.C.L. Bruxelles)



*Lucein. — Patrimoine artistique. — Ostensoir-soleil de 1777.
(Copyright A.C.L. Bruxelles).*



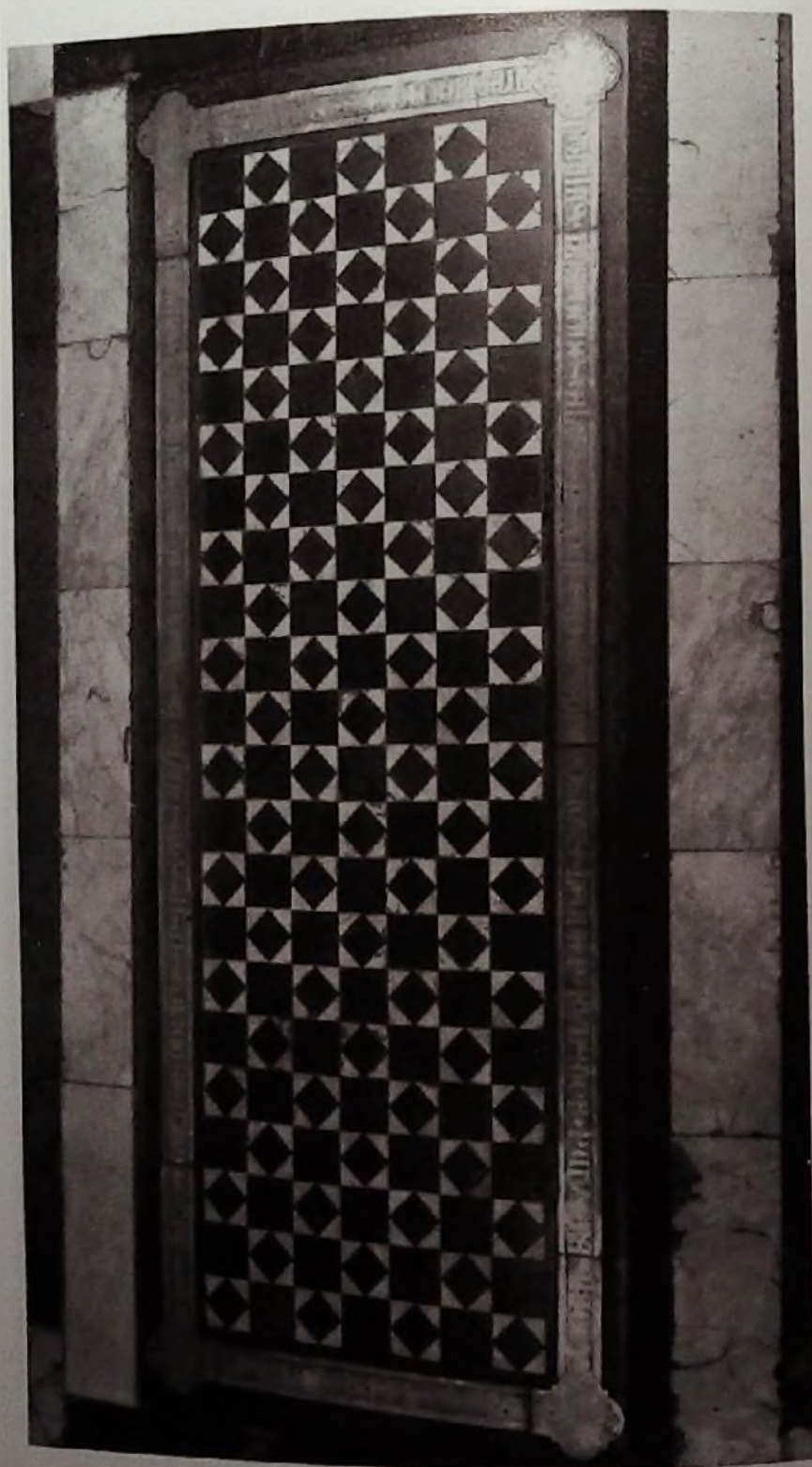
*Lucein. — Patrimoine artistique. — L'Annonciation - peinture de 1663.
(Copyright A.C.L. Bruxelles).*



*Lincel. — Patrimoine artistique.
Statue de la Vierge à l'Enfant du XVIIIème s. (vêtements du XIXème s.)
(Copyright A.C.L. Bruxelles).*



*Lincel. — Patrimoine artistique.
Orgues et buffet à ailerons - fin XVIIIème/début XIXème s.
(Copyright A.C.L. Bruxelles).*



Liège. — Eglise St-Barthélémy.
Pierre tumulaire de Godescalc de Morialmé.
(Copyright A.C.L. Bruxelles).

IV. - LA VIE PAROISSIALE A LINCENT -

A. - Généralités :

Le diocèse fixé à Liège étant très étendu, il était impossible à l'évêque de le régir seul. Il lui fallait nécessairement un certain nombre de collaborateurs pour l'assister dans l'accomplissement de sa mission. Les ecclésiastiques de la ville épiscopale avaient à remplir maintes fonctions soit comme conseillers et aides de l'évêque, soit comme clergé de l'église St-Lambert, devenue cathédrale du diocèse. Ils se réunissaient souvent dans une salle pour y entendre des lectures pieuses et instructives, telles un "chapitre" de l'Écriture Sainte. Cet ensemble (principes développés, réunions...) prit également, dans un sens plus large, le nom de Chapitre : le Chapitre de St-Lambert.

Au Xème s., certaines portions de pouvoirs et de territoires sont attribuées à de nouvelles églises desservies par des collèges de chanoines, dénommées collégiales. Parmi ces abbatialités séculières et dotées, qui se verront octroyer également la qualité de "Chapitre", la septième et dernière à être consacrée (en 1015) nous intéresse particulièrement : celle dédiée à St-Barthélémy.

B. - Godescalc de Morialmé et la Collégiale de St-Barthélémy :

Nous avons vu (5) dans quelles circonstances le domaine de Lincant était passé, au début du XIème s., au pouvoir du Chapitre Collégial de St-Barthélémy de Liège.

C'est entre 1005 et 1015, sous les règnes des princes-évêques Norger (972-1008) et Baldéric II (1008-1018) que fut fondée la Collégiale de St-Barthélémy par un dignitaire de la Cathédrale St-Lambert, le grand prévôt Godescalc de Morialmé. Ce dernier était vraisemblablement issu, par sa mère, de la noble famille des de Jauche; plus précisément, certains historiens (dont le Chanoine Roland) inclinent à croire que Godescalc était le fils d'Arnoul III de Florennes et d'Ivette

(de Jauche ?). Il ne doit exister aucun rapport avec Godescalc de Jauche, cité pour d'autres faits par Daris et Tarlier & Wauters à la fin du XI^{ème} s.

En fait, on nomme Chapitre Collégial, une communauté d'hommes et de femmes chargés de chanter ensemble aux heures fixées, en principe sept fois par jour, les sept offices liturgiques dits "offices canoniques". Ces hommes (qui, jadis, n'étaient pas nécessairement prêtres) ou ces femmes étaient appelés chanoines ou chanoinesses (en latin *canonici*, *canonicae*) parce qu'ils étaient assujettis à un statut, un règlement (en grec *canon*). Ils recevaient, à titre d'émoluments ou "prébendes", une portion de revenus du patrimoine capitulaire.

Le Chapitre de St-Barthélémy "possédait" sept églises paroissiales : outre Lincen, nous citerons Meldert et Geest-Gérompont. A Lincen, l'entretien de douze chanoines, installés à proximité de l'église primitive (alors, le centre du village) était initialement prévu. Il fut d'ailleurs assuré durant plusieurs siècles, ce qui constituait une des conditions de la cession du domaine par Godescalc de Morialmé. Ce dernier avait généreusement doté en biens patrimoniaux (dont Lincen) le Chapitre de St-Barthélémy dont les dirigeants s'établirent dans un ensemble de bâtiments construits à Liège, à l'emplacement de l'église actuelle (place Paul Janson).

Bien que prospérant rapidement grâce aux libéralités de divers notables, cette Collégiale demeura, cependant, modestement fortunée. Supprimée par la législation révolutionnaire française, elle disparut en 1793, comme tous les établissements similaires. L'église fut rendue au culte en 1803 et soumise à quelques transformations qui préservèrent, heureusement, la pierre tumulaire de Godescalc de Morialmé. Au centre du transept, sous la croisée des nefs, on découvre cette longue pierre dont le champ plein, formé d'un damier de carreaux bleus et bi-couleurs blancs-bleus, est entouré d'une lame de laiton portant, aux quatre coins, les figures symboliques des évangélistes. Cette lame ainsi que le socle de marbre noir

portent des inscriptions latines en caractères romans et gothiques rappelant le transfert (en 1334), sous ce monument (*voir illustration*), des restes du fondateur de la Collégiale qui fut le premier personnage important de l'histoire de Lincen.

Il est utile de rappeler que dans sa cour de Lincen, la Collégiale de St-Barthélémy scellait : dans le champ du sceau, à senestre : un prêtre agenouillé, surmonté d'un mitre; en haut, à dextre, sous un dais, un saint, tenant de la main droite, une palme (?); au bas, à dextre : un écu, de vair en chevron renversé, à deux chevrons. Sa légende était : "Scrvie ecce sci B'thli' in Linsen".

C. - En Doyenné de Jodoigne (jusqu'en 1559) :

Le diocèse de Liège était divisé en huit circonscriptions principales ou archidiaconés (qui comprenaient 1.656 paroisses au total) dont celui du Brabant (213 paroisses).

La paroisse de Lincen fut rattachée au doyenné de Jodoigne; ce dernier amenait 61 paroisses (61 églises ou "ecclesiae" auxquelles s'ajoutaient 36 chapelles au "capellae") à l'archidiaconé du Brabant. Le doyenné de Jodoigne formait, à l'origine, une vaste subdivision ecclésiastique qui touchait d'une part, à la paroisse de Perwez, de l'autre à celle de Tirlemont; dans un autre sens, elle atteignait pratiquement Hannut et, à l'autre extrémité, elle dépassait la Dyle.

Le plus ancien document connu où apparaissent conjointement l'existence du doyenné de Jodoigne et celle de l'église de Lincen, est une décision arbitrale de l'évêque de Liège, Albéron II, en 1139, dans laquelle sont énumérées les paroisses (au nombre de 22) astreintes à la redevance banale en faveur de l'abbaye de St-Trond. Mais l'existence des doyennés (ou conciles) de chrétienté, notamment celui de Jodoigne avec la plupart de ses paroisses, est plus ancienne.

A noter encore, qu'outre leur distinction avec les chapelles, les églises étaient classées en trois groupes traditionnels, basés sur l'importance décroissante des taxes perçues : les églises entières, médianes (dont celle de Lincen) et quarte-chapelles.

La vie religieuse à Lincient était soumise à deux influences que nous pourrions relativement qualifier de "brabançonne" (doyenné de Jodoigne) et de "liégeoise" (possession de la Collégiale de St-Barthélémy).

Quelques faits importants prouvent la fréquence des contacts des paroissiens lincentois avec les fidèles, plus proches du doyenné. Le plus ancien événement connu, dans ce sens, provient de la décision précitée de 1139 et, plus précisément, de la façon dont la redevance paroissiale parvenait à l'abbaye de St-Trond. Les fidèles des 22 églises concernées, dont celle de Lincient, s'acquittaient de ce tribut annuel d'une obole par ménage, en se rendant en procession au monastère, croix en tête, d'où le nom de procession des "bancroix" ou "croix banales", donné à cette institution. On ne sait jusqu'à quelle date cet imposant cortège de pèlerins allait subsister mais le privilège de l'abbaye trudonnaire, percevant les oboles banales, fut confirmée en 1166 et en 1178 ("bannaes oboles de decanis Geldenaken"). Dès le XIIème s. (depuis 1153 suivant le religieux hagiographe de Rouge-Cloître, Jean Gielemans, décédé en 1487), l'importante procession de Basse-Wavre sillonnait également les environs de Jodoigne. Le transfert de la châsse comme remède surnaturel, d'abord, en cas de maladies épidémiques, comme témoignage de gratitude plus tard, devint un événement d'une importance considérable. Grâce au moine Gielemans, on connaît également le trajet effectué, autrefois, lors de la translation traditionnelle du précieux coffre et de ses reliques. Ce transfert en procession d'un lieu dans un autre durait 15 jours, vers la Pentecôte, et les haltes principales étaient celles de Jodoigne, bien entendu, et également de Folx-les-Caves, Mélin et Lincient.

Le culte de St-Médard, patron et protecteur de Jodoigne, dont l'objet initial fut la guérison des maux et des rages de dents, gagna d'importance car la dévotion populaire lui fut vouée pour toutes maladies nerveuses et cérébrales. La population entière du doyenné finit par solliciter St-Médard en toute occasion qu'elle jugeait nécessaire. Maintes offrandes lui étaient

faites, dont celle, bien particulière, du "contrepoisage". Cet acte de dévotion privée (que l'on appellerait aujourd'hui contre-pesée) consistait à offrir la valeur, soit en monnaie d'or ou d'argent, soit en deniers, de son propre poids ou du poids de la personne pour qui l'on priaît. Dans le compte de l'année 1533-1534, le mambour (receveur) de l'église St-Médard a indiqué le nom et le lieu d'origine de deux des différents offrants de cet exercice, dont "Premier receut pour le contrepois de Marguerite Heyne de Linsain : 9 s."

La piété de certaines personnes se traduisait également en donations plus importantes de biens (généralement des terres) à une église pour y ériger un autel. Les revenus de ces biens, l'excédent de la somme nécessaire à l'entretien de l'autel dédié à un(e) Saint(e), constituaient les "bénéfices" ecclésiastiques, très recherchés par les prêtres, surtout avant la Révolution française. Les principaux et les plus anciens bénéfices de l'église de Lincient furent ceux de la Vierge Marie, de St-Nicolas et de Ste-Catherine. Leur existence, en 1497, apparaissait comme suit : "Lynsen ecclesia — Altare Sancti Nicholai, Altare sancte Katherina, Matricularia, Altare sancte Marie ad peronem".

Lors des différents synodes (réunions décanales, conciles), les décisions essentielles étaient comprises dans des "records", mémoires de droit local et coutumier. Outre le nom du doyen, celui de certains curés (les aînés ou ceux ayant accompli une intervention particulière) figuraient dans les records : Guillaume de Tavier, curé de Lincient est ainsi mentionné en 1466. Par contre, il apparaît que la dignité et la charge de doyen de Jodoigne, réservées régulièrement aux pasteurs des paroisses du doyenné, ne furent jamais attribuées à un curé de Lincient. Est-ce une coïncidence ou plutôt le fait de la situation particulière du clergé lincentois, désigné exclusivement par la Collégiale de St-Barthélémy (c'était le "droit de Patronage") ? Quoiqu'il en soit, les doyens identifiés durant la période concernée furent : Jean, curé de Lathuy (1183), Renier (1187, 1189, 1191, 1192), Jean de St-Marc (1198, 1209, 1217, 1224), S... (Simon ?) (1237, 1240), Pierre

de Grez (1252), Herbrand d'Affremont (1264), Henri de Folx-les-Caves (1266, 1268, 1275, 1289), Otton (1352), François Boert (1436), Gérard Warnier, curé de Mélin (1466), Jean Lam (ou Dagneau), curé de St-Jean Geest (1513), Jean de la Veque (1519) et Jean de Winde, curé de Jauche (1550).

Quant aux curés de Lincen, ils percevaient une partie des revenus de la cure pour son " honnête entretien ". Cette portion congrue ayant fait l'objet de contestations, l'évêque Jean d'Eppes délégua, en 1236, le doyen de St-Paul pour la fixer; le curé de Lincen se voyait alors attribuer les oblations des fidèles, trois bonniers de terre et douze muids d'épeautre.

La vie à Lincen était, en fait, étroitement liée aux décisions religieuses et autres du Chapitre de St-Barthélémy. Nous avons déjà cité et analysé (6) une série de chartes et écrits à ce sujet. Nous noterons encore quelques éléments des records des 10 octobre 1304 et 15 mai 1338 :

— " ...Et des amendes jugées par les esquivins que l'y dit voué feirat ens venir par sa forche, la dite engliese Saint-Biertremeir en doit avoir les deux parts et ly dit voué la tierce part " (des amendes jugées par les échevins, l'église St-Barthélémy en reçoit les 2/3 et l'avoué le 1/3),

— " En la dite vilhe de Linsen... doivent les masuwiers 420 muids de rente héritaiges, moitié avoine, moitié espeulte pour les terres et héritaiges que ly dits masuwiers tiennent de la dite negliese Saint-Biertremier en la vilhe et territoire de Linsen " (Les tenants de terre — les masuwiers — doivent à l'église St-Barthélémy 420 muids de rente héritable, moitié avoine, moitié épeautre, pour les terres et héritages que ces masuwiers tiennent de la dite église sur le territoire de la ville de Lincen),

— " ...Et doit aussi la dite engliese St-Biertremeir mettre et livrer sonante une grande cloche en la vilhe de Linsen... calice, messeis (missels) et vestements cotidiants (quotidiens) du prêtre de Linsen mais la dite engliese St-Biertremeir doit ravoir les viez (les vieux !),

— " ...la vilhe de Linsen doit wagnier (cultiver) les culteurs de Linsen à moitié s'il ilh ly plair (à l'église St-Barthélémy) et doit la vilhe livrer toute semenche à ses frais... et les doit cheruwier loyalement de III roies (labourer loyalement de 4 sillons)... et doit la vilhe ravoir tous les strains (pailles) quand ils seront bathuwez (battus) pour ansineir (fumer) les terres... ".

L'influence de la Collégiale liégeoise était d'ailleurs régulièrement rappelée, comme au début du premier record précité : " La dite vilhe de Linsen est franc alluen (alleu) de Dieu et St-Biertremeir, du doyen et chapitre de l'engliese St-Biertremeir à Liège en fons et en comble; ils doivent partout en la vilhe de Linsen justicier si avant que faire, ils le peuvent; s'ilh avenoit esteur ou burnie en la dite vilhe de Linsen, et la dite engliese St-Biertremeir ne put justicier, elle peut mander le voué de ladite vilhe de Linsen ". La justice était donc rendue à Lincen par le Chapitre dont le recours à l'avoué n'était requis qu'en cas d'urgence.

Un autre document intéressant, daté du 6 novembre 1399, est une mise au point des échevins de Liège renseignant les maître et échevins de Lincen au sujet de la manière dont ils ont à procéder pour donner suite à la demande formulée devant eux par Jean Sardieu, chanoine de St-Barthélémy, agissant en qualité de fondé de pouvoir de ses confrères.

Parmi les curés de la paroisse lincenoise en doyenné de Jodoigne, nous avons relevé : Henri de Thienes (Thisnes) (1278), Henri (1304), Pierre de Linsen (1395), Piron de Linsen (1414), Guillaume de Tavie(s) (1466) et Jacques de Kemexhe (1532). D'autre part, sous le surnom de " Flos ", Henri de Lysem est cité, en 1367, dans les registres de l'Eglise de Notre-Dame du Lac de Tirlemont. Depuis 1325, il exerçait en qualité de clerc et quêteur de la chapelle; il joua un rôle important quant aux déclarations qu'il fit, en 1367, lors d'un procès intenté aux clercs de Notre-Dame du Lac.

D. - En Doyenné de Hannut et Diocèse de Namur
(jusqu'à la Révolution Française) :

Le protestantisme (religion créée en 1520 à l'initiative du moine allemand Luther se révoltant contre certains abus de l'Eglise) et, plus particulièrement, le Calvinisme, une de ses sectes, avaient gagné nos régions et principalement Liège et ses alentours, d'autant plus que Calvin avait épousé, en secondes noces, une Liégeoise, Idelette de Bure. Parallèlement aux mesures, souvent violentes, prises contre les adeptes et sympathisants de la nouvelle religion, l'Eglise se réorganisa. Le pape Paul IV, soutenu par Philippe II, consentit à créer 13 évêchés nouveaux en 1559. La plupart des anciens étaient absolument trop étendus et la rénovation était généralement jugée judicieuse pour beaucoup, comme regroupement ethnique, linguistique et historique.

L'église de Lincet quittait ainsi provisoirement le diocèse de Liège pour être rattachée à celui de Namur, nouvellement créé. Ce dernier comprenait 322 paroisses et 13 doyennés ruraux parmi lesquels celui de Hannut dont dépendait Lincet. Il semble bien, hormis du point de vue administratif, que l'influence namuroise ne fut que relative tandis que celle de la Collégiale de St-Barthélémy atteignait son apogée. Il faut d'ailleurs rappeler (7) que dès le début du XVI^e s., le Chapitre Collégial avait pris définitivement la décision d'administrer, seul, sa possession lincetoise. Jusqu'à la Révolution Française, l'avouerie fut assurée exclusivement par des chanoines de ce Chapitre. Les plus connus d'entre eux furent : Henri Bardoel (avant 1587), Georges Bergeoy (cité le 24 mai 1587), Jean Randaxhe (en fonctions en 1660 — très proche de maintes familles importantes, il fut notamment le parrain de Jean-Georges de Corswarem, fils de Lambert, bourgeois de Liège, et de Marguerite Bourdon, baptisé à Spa le 8-7-1660) tandis que Jean Saive, avoué en 1753, fut un des derniers représentants du Chapitre dont le doyen était, à cette date, Jean-Antoine de Fayn.

Les curés du décanat élisaien leur doyen dit " rural " parmi les plus aptes et les plus dignes d'entre eux. Jusqu'au

Concordat, les doyens de Hannut ne résidaient donc pas dans cette ville. Les plus remarqués d'entre eux furent : avant 1637, Christophe Martini, curé de Jauche; en 1637, Jean Mahotte; en 1709, N. Latinne, curé de la haute-cour de justice d'Orp-le-Grand; de 1713 à 1730, Sébastien Tonus, curé de Bertrée; de 1731 à 1767, François Stiénon, curé de Lincet (voir ci-après) à qui succéda Jean-François Marée, curé de Grand-Hallet, un modèle de " prêtre-cultivateur " précédant, en 1782, Walter Plisnier, natif de Jauche et curé de Petit-Hallet.

A Lincet, comme ailleurs, la vie religieuse était de plus en plus marquée par les pèlerinages qui se multipliaient tant en terre flamande, toute proche, qu'en des lieux de dévotion situés en pays wallon. Dès les XVII^e/XVIII^e s., on se rendait ainsi les : 17 janvier à Hackendover (les fidèles y effectuaient 13 fois le trajet nocturne entre les églises d'Hackendover et de Grimde), 18 janvier à St-Antoine à Neerwinden (maladie des porcs), 30 janvier à Ste-Aldegonde à Overwinden (maladies de la peau des enfants, eczéma), 3 février à St-Blaise à Grand-Hallet (très important pèlerinage, jadis, pour la guérison de toutes maladies de la gorge), 13 mars à Ste-Gertrude à Landen (1^o contre les rats, souris, musaraignes, mulots..., 2^o les domestiques sans emploi étaient recrutés sur place par les patrons), 19 mars à St-Joseph à Louvain, 21 mars à St-Benoit à Wamont (bétail), 23 mars à St-Amand à Wezeren (maux de bras et de jambes), lundi de Pâques à Hackendover (bétail, foyer — on y effectuait, assez souvent, 13 fois le tour de l'église à genoux), dimanche après Pâques à Racour en l'honneur de St-Christophe (régulièrement marqué par des bagarres entre clans régionaux), second dimanche après Pâques à St-Marcourt, à Racour encore (furoncles, antrax), premier dimanche de mai soit messe et procession de Ste-Croix à Neerwinden ou pèlerinage à Ordrange près de St-Trond, 29 juin fête à Lincet en l'honneur de St-Pierre, patron de l'église paroissiale et également à Ste-Adèle à Orp-le-Grand, 20 juillet à St-Jacques à Hannut, premier dimanche de septembre à St-Gilles à Rumsdorp, premier dimanche d'octobre à St-Michel à Orp-le-Grand, les premier

et deux novembre au pèlerinage de Montaigu, 25 novembre à Ste-Catherine à Racour contre la "roue Ste Catherine", espèce d'eczéma etc. Ce n'est qu'au courant de ce XXème s. que ces pieuses coutumes, comme les attachantes et regrettées Rogations, perdirent leur éclat et leur enthousiasme.

Des chapelles étaient également érigées en signe de piété. La chapelle "à Fleussu", démolie pour les besoins de l'auto-route Bruxelles-Liège, datait du XVIIème ou du XVIIIème s. Elle apparaissait comme suit dans les documents paroissiaux de 1770: "...le chemin de Lincant allant audict Racourt, joindant d'aval au chemin allant de Racourt à la chapelle de Fleussu".

Les revenus du curé de Lincant avaient évolué, entretemps, pour atteindre le 1/3 de la dîme au XVIIème s. Des éléments plus précis sont fournis par les comptes du XVIIIème s., au début duquel sa part s'élevait à environ 110 écus. La dîme étant passée à 415 écus "sans les droits de vin", en 1714, le curé toucha ainsi 138 écus 2 1/2 escalins et 1 sou plus une participation de 9 escalins 9 liards dans la petite dîme "sau-tante" sous Orp-le-Grand. En 1787, le tiers de la grosse dîme de Lincant se chiffrait à 477 florins 17 sous et 3 liards, somme à laquelle s'ajoutait 1/3 des dîmes perçues sur quelques pièces de terre sous Houtain l'Evêque et Orp, soit 4 florins 9 sous et la dîme de "novalles" (terres nouvellement défrichées), soit 17 florins 10 sous. Au total, le curé bénéficiait ainsi de 499 florins 6 sous et 3 liards.

A la même époque, les biens tant de la cure que des bénéfices de St-Nicolas et de Ste-Catherine s'élevaient à 17 bonniers, 3 journaux et 20 verges sous Lincant — 2 journaux, 40 verges sous Pellaines — 4 journaux sous Racour — 2 journaux, 40 verges sous Overwinden — 1 journal sous Orp-le-Grand — 1 journal sous Grand-Hallet — 1 journal sous Wamont — le tout loué pour 301 florins, 10 sous. Un autre bénéfice, celui de Notre-Dame, chargé de 25 messes basses, avait été ajouté à la cure en 1675 pour subvenir à l'entretien

d'un vicaire qui assistait et remplaçait, le cas échéant, le pasteur du village. Ce bénéfice était doté de 4 bonniers, 20 verges situés dans la campagne de Lincant, d'un rendage annuel de 50 florins et d'une partie de "aspe" (basse futaie) contenant 1 journal, 20 verges produisant par an 2 florins 10 sous.

Les fondations représentaient un intérêt annuel de 2 florins 2 sous, les rentes en argent 49 florins 7 sous et les rentes en blé 17 florins 14 sous.

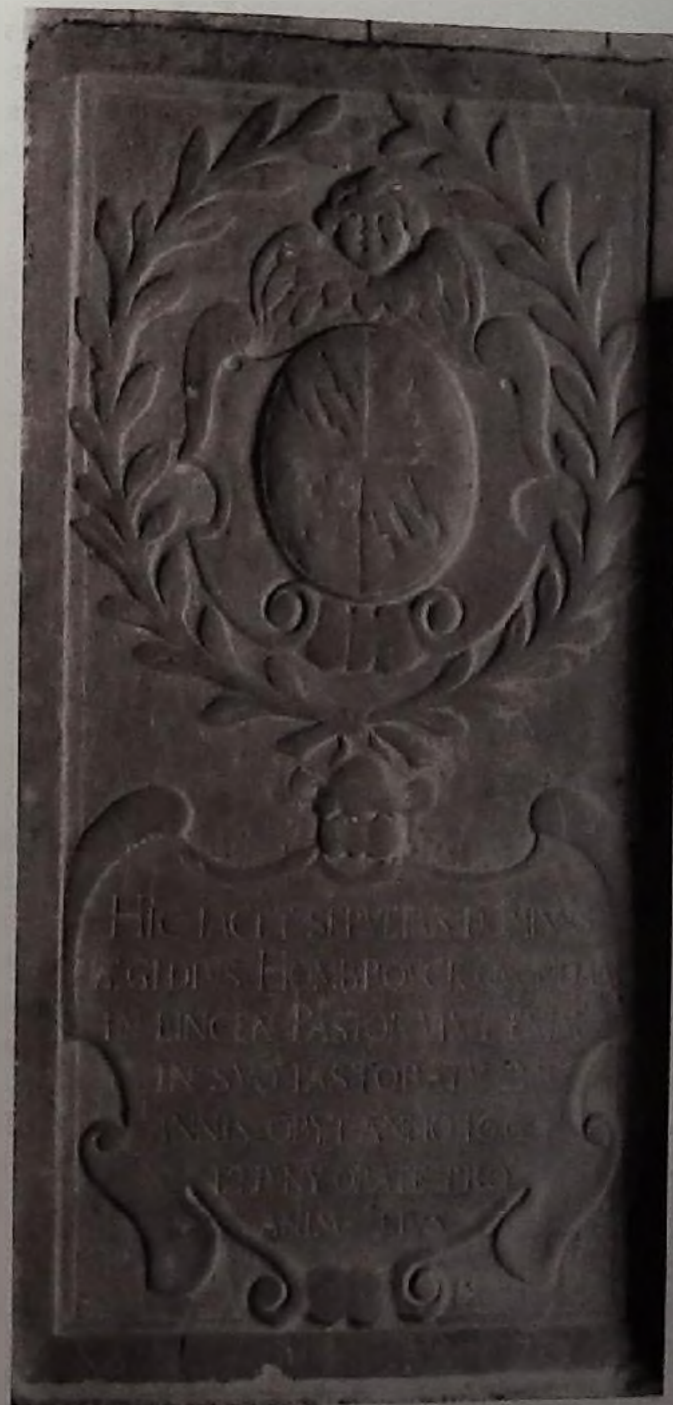
Le revenu global annuel de la cure atteignait 976 florins 19 sous 3 liards.

Parmi les anniversaires, celui des "quatre vestits" (vestit = curé) mérite une attention particulière. Il fut fondé à la mémoire de 4 curés ayant desservi les paroisses de Lincant, d'Orp-le-Grand, de Grand et de Petit-Hallet. Il grevait "un demi bonnier de terre gisant à la piccente de Lincant à Maret". L'importance que l'on attribuait à cet anniversaire d'une messe basse est attestée dans le registre tenu par Toussaint Massart, curé de Petit-Hallet de 1684 à 1721. Les desservants de cette paroisse écriront par après que "le demi bonnier est détenu par le révérend pasteur de Lincant aussi longtemps qu'il plaira aux trois autres, à condition de payer annuellement 15 patars à chacun des curés d'Orp-le-Grand, de Grand et de Petit-Hallet". On trouve d'ailleurs que ces 15 patars ont bien été payés de 1751 à 1767 et de 1768 à 1795 par les curés de Lincant, respectivement François Stiénon et Zègre-Lambert Thiry (voir ci-après).

Des frais incombant au curé, 50 florins revenaient au vicaire "pour partie de ses gages" et 15 florins 14 sous étaient attribués au marguillier. Le mambour était responsable des deniers de l'église. Les sommes qu'il percevait à titre de rentes et de trescens étaient déposées dans une bourse enfermée dans une armoire de la sacristie, pourvue d'une triple serrure dont les clefs étaient confiées respectivement au curé, au greffier et au plus âgé des échevins. Le mambour veillait à la décoration de l'église, de la maison pastorale et fournissait "le vin, le

pain, les luminaires et autres entretiens nécessaires hors les revenus de la Fabrique. Si le curé voulait être remboursé de ses dépenses, il devait produire, par devant les échevins de la localité, les quittances reçues. Gabriel Pirsoul exerça les fonctions de mambour de 1774 à 1794; l'acte de sa nomination est conçu comme suit : " Le 12 décembre 1774, par devant le Révérend pasteur et justice de Lincen, a été choisi comme mambour de l'église aux conditions suivantes : que le mambour choisi respondant et serat choisi de rendre ses contes tous les ans à la Saint-André de chaque année et expurger quoi qu'il aurat reçu les revenus ou pas et rendra ses contes à ses frais dans un endroit à luy désigner pourvu que c'est ne fut cabaret, ne pourra entreprendre aucun procès sans le consentement du Révérend curé de la cour du lieu. Aurat pour gagnes 14 florins. Ainsi admis jour que dessus : Gabriel Pirsoul — répondant Jacques Pirsoul ". A ce texte, il fut ajouté par après : " Les conditions pour le mambour des pauvres sont comme ci-dessous. Pour gage aura 12 mesures de seigle et une pistole. Le 19 décembre 1774. Pour les pauvres, est choisi Jacques Pirsoul ". Ces Pirsoul, une des familles-souches les plus évidentes de Lincen, apparaissent bien lors du recensement fiscal du 8 janvier 1755. A cette date, Jacques Pirsoul, tisserand-clerc d'église et propriétaire, vivait avec son épouse Thérèse Peneure (Pineur) — mariage à Lincen le 6 février 1733 — et ses enfants Gabriel (15 ans, qui sera nommé mambour en 1774), Jacques (13 ans), Pierre-Joseph (1), Catherine (18) et Marie-Barbe (7).

Les terres de la cure étaient louées en séance publique par devant le curé pour un terme de 6 ans " et trois années de grâce s'il n'y avait point de contradiction " (ce système de bail de 6 ans était déjà mentionné en 1338 !) Le 10 janvier 1770, la Fabrique d'Eglise possédait 15 bonniers 8 verges de terre louées à raison de 8 florins 10 sous le bonnier par devant le Révérend curé Thiry, le mayeur J. Hombrouck, les échevins J.-B. Goffin, Gilles Mousset, Gabriel Hemptinne, Lambert Colsoul et Dieudonné Hemptinne, mambour de l'église. La location suivante est encore réalisée de même pour une période



Lincen. — Dalle funéraire du R.P. Eg. Hombrouck, curé de Lincen, décédé en 1664.

de 6 années successives prenant cours le premier mars 1779. Le rendage, évalué à 10 florins par bonnier, s'élevait à 280 florins 5 sous l'an plus 13 florins 10 sous et demi pour " quelques pièces de terre que les Pauvres avaient incorporé avec les leurs " soit au total 294 florins un sou et demi. Le rendage rapporta 12 florins par bonnier en 1785.

Quelques précisions relatives aux curés de Lincen ayant précédé la Révolution débutent par un fait assez curieux que nous pourrions intituler " Le mystère du curé Vathir ". Nous avons décrit précédemment une pierre tombale, toujours en place actuellement, dédiée à " Catherine Coelli " qualifiée de mère du curé Vathir, " curé de Lincen ", décédée en 1678. Pas plus que les autres chercheurs, dont E. Piton, nous n'avons trouvé trace de ce desservant, hormis cette troublante inscription funéraire. A notre avis, le pasteur Vathir n'a exercé sa charge que très peu de temps, à titre intérimaire en sa qualité de vicaire de Lincen; ces fonctions étaient établies à Lincen avant 1678.

Nous avons de plus amples renseignements sur :
Egide Hombrouck — curé de Lincen en 1636 jusqu'en 1664. C'est à lui que reviennent les plus anciennes inscriptions connues aux registres paroissiaux (déposées aux Archives Générales du Royaume à Huy) dont, en premier lieu, le baptême, le 6 mai 1636, de Nicolas Godar, fils de Pierre Godar et de Marie Daum. Sa dalle funéraire fut heureusement transférée dans la nouvelle église (voir illustration). Elle porte : " HIC JACET SEPULTVS DOMINVS AEGIDIVS HOMBROVCK QVONDAM IN LINCEN PASTOR VIXIT ENIM. IN SVO PASTORATV 28 ANNIS OBYT ANNO 1664 IVNY ORATE PRO ANIMA EIVS ".

Mathieu Dupont — curé de la paroisse de 1664 au 28 avril 1671 (pierre tombale déjà citée).

Gérard Filée — prit possession de la cure jusqu'en 1712 (décédé le 30 mai). L'épisode du curé Vathir se situe donc pendant son mandat. Le recensement fiscal du 10 juin 1709

stipule que son personnel se composait de deux servantes (Elisabeth Bolrock et Marguerite Beine) et d'un valet de labour, Andrien de Stadt. Il avait récolté (en 1708, donc) : 39 setiers de froment, 100 de seigle, 10 d'épautre, 17 d'orge et 33 d'avoine.



Lincen. — Presbytère actuel (1741) dû au R.P. François Stiénon, curé de Lincen et doyen de Hannut. (Photo personnelle).

François Stiénon — installé curé à Lincen durant 55 ans, soit de 1712 jusqu'au 9 octobre 1767. Autant par ses qualités que par la durée de sa charge, il a nettement marqué la vie lincenoise durant plus d'une demi-siècle. Il s'intitulait volontiers : " Namuranus pastor de Lincen, in concurso publico denominatus ". De 1731 jusqu'à son décès, il fut désigné comme doyen rural de Hannut sans ménager, pour autant, son entier dévouement à sa paroisse. C'est sous son ministère que fut bâti, en 1741, le presbytère que nous connaissons actuellement (voir illustration). Fondateur de plusieurs bourses, il légua pratiquement toute sa fortune à la " Table des Pauvres " de Lincen.

Le doyen Stiénon procurait également son aide en dehors de son district, comme le témoignent, entre autres, ces deux extraits des Greffes scabinaux de Marilles-Nodrengé : " 9 février 1761 : Guillaume Jadot, époux de Jeanne-Marie Germeaux, habitant de Marilles, reçoit du Sr Stiénon, révérend pasteur et doyen de Lincé, une somme de 200 florins à charge d'une rente de 4 florins et demi " et " 7 janvier 1764 : Jacques Dupont, époux de Madeleine Polleur, reçoit de Monsieur François-Joseph Stiénon, révérend doyen du concile de Hannut et curé de Lincé, une somme de 200 florins à charge d'une rente de 9 florins ". Sa dalle funéraire, concernant également son père Guillaume, " bourgeois de Namur ", décédé à Lincé en 1737, mérite assurément la place qui lui fut réservée dans la nouvelle église. On peut y lire : " D.O.M. ICY REPOSENT MONSIEUR FRANÇOIS-JOSEPH STIENON REVEREND CURE DE LINCÉ L'ESPACE DE 55 ANS PENDANT ... ANS DOYEN DE HANNUT FONDATEUR DE PLUSIEURS BOURSES A LOUVAIN ... A NAMUR... A INSTITUE LES PAUVRES DE LINCÉ SES HERITIERS UNVERSELS... PIEUX... ZELE ... PASTOR A CESSÉ DE ... 8 ... BRE 1767 AGE DE ... AS ET LE SIEUR GUILLAUME STIENON BOURGEOIS DE NAMUR S... PERE DECEDE LE 7 FEVRIER 17... PRIE DIEU POUR EUX (voir illustration). Zègre-Lambert Thiry — succéda à François Stiénon et connut à Lincé, où il fut assisté des vicaires Bourgelle (cité en 1768) et A. Libau (1783), les débuts de la Révolution Française à laquelle il avait prêté serment (ce qui constituait une exception dans notre région — voir E, ci-après). Né en 1727 à Longueville, il était issu d'une famille très ancienne répandue en Brabant-Wallon (Limelette, Bossut, Pécrot) alliée, entre autres, aux de Huttebize et de Lantwyck et, par leur intermédiaire, aux ducs de Brabant eux-mêmes. Zègre Thiry utilisait un sceau de cire rouge : deux crampons passés en sautoir, accompagnés de deux étoiles, une en chef, une en pointe, et de deux têtes et cols d'aigles aux flancs affrontés — cimier : un animal issant, tenant des deux crampons passés en sautoir. Une reliquaire a été découverte, vers 1930, par l'éminent instituteur que fut



Lincé. — Pierre funéraire du R.P. Stiénon, décédé le 9 octobre 1767. (Copyright A.C.L. Bruxelles).

M. Charles Gilsoul; il avait été scellé avec certitude par l'abbé Thiry. N'émanant pas de l'autorité ecclésiastique, il ne représente aucune valeur absolue mais il mérite, cependant, une brève description. On y lit : " Ex Sepulchro — S. Joan A. R. (?) V. " tandis qu'entre ces deux particules, est inséré un minuscule objet devant être un morceau d'osselet. Notons que deux autres prêtres, J.-P. de Thy — curé de Poucet — et Lambert-Jos. Fraipont — curé de Latinne —, scellaient intégralement comme Z.L. Thiry. Ce dernier, qui s'était retiré à Wavre, devait y décéder le 15.9.1810 à l'âge de 83 ans.

E. - Sous la Révolution Française.

La population lincennoise, animée de sentiments incertains et d'insécurité, se retrouvait dans une situation délicate à l'aube de cette période de troubles ayant marqué la fin du XVIII^{ème} s. De Liège surtout, d'où les premiers accents du " Valeureux Liégeois " gagnaient une bonne partie de la Hesbaye, les choses se précipitèrent.

Avec les maladroites de l'évêque Hoensbroeck (1784-1792) qui ne parvenait pas à marier les contraires comme le réussissait finement son prédécesseur Velbruck, les " petites gens " se posèrent, de plus en plus, de troublantes questions. Les dîmes, âprement critiquées, servaient-elles bien à l'entretien intègre des cures et des églises paroissiales ? Pourquoi, en fait, cette lourde perception de la grosse dîme (frappant les céréales et le bétail) et, surtout, de la petite dîme (prélevée sur les cultures secondaires et le petit élevage) procurant aux abbayes et aux Chapitres liégeois plus de 10 % des maigres revenus des plus démunis ? Pourquoi les ecclésiastiques sont-ils exempts d'impôts ? Pourquoi, enfin, l'Eglise détient-elle entre 30 et 40 % de la propriété foncière ? (suivant J. Lejeune, ce taux était de 31 % en Hesbaye en tenant compte des différentes institutions ecclésiastiques)...

A Lincen, la Collégiale de St-Barthélémy possédait 73,42 hectares, la Commanderie de Chantraine (Ordre de Malte) 37,74 ha et la Fabrique d'Eglise 18 ha. Du " Registre appartenant à la Fabrique de St-Pierre de l'Eglise de Lincen, renou-

vellé le 11 janvier 1770 par Z.L. Thiry, pasteur de Lincen, par devant la cour de Lincen ", d'autres propriétaires cléricaux apparaissent, joignant certaines des 43 pièces de terre concernées. On y trouvait ainsi :

- " 26 verges grandes de terre gisantes à la voije de Liège, jointantes damont aux terres de l'abbaye d'Alne, vers Meuse au pasteur de ce lieu, vers Brabant à Pierre François ",
- " 12 verges sur le molinveaux jointant damont aux héritiers Henrij Gilis, vers brabant au chemin de jodogne, daval aux terres de l'abbaye de Lens ",
- " 4 verges gisantes assé près du petit bois jointant damont aux terres d'Alne, daval aux pauvres de ce lieu, vers brabant à pierre lacroix ",
- " 5 verges dresseur les eaux, jointant damont aux nouvelles acquettes, d'aval au curé de Lincen, vers brabant aux terres de l'abbaije de Helessime ",
- " 6 verges jointant damont et daval aux nouvelles acquettes, vers meuse à l'abbaije d'Alne ",
- " 2 verges ½ gisantes assé près, jointant damont à la berbendale, vers meuse aux nouvelles acquettes, vers brabant à l'abbaije de Helesime ",
- " 12 verges gisantes à la chaudière, jointant d'amon à paul chentine de pellaines, daval au curé de pellaines, vers meuse à antoine godar ",
- " 24 verges en saulce jointant daval aux pauvres, vers brabant à jean lacroix, vers meuse à l'abbaije de st-Laurent ",
- " 6 verges à la voije de racour, jointant d'amon à l'abbaije de lintre, daval au curé de lincen ",
- " 3 verges gisantes a la piedcente de maret, la dicte piedcente passant parmi, jointant damont au terres du duc, daval aux nouvelles acquettes, vers brabant aux terres d'Alne " etc...

La situation était identique lors de la " Reddition des biens de l'église de Lincen, par devant la cour, du 29 novembre 1778 ".

Toutefois, aucune animosité particulière ne semblait être portée par la population lincennoise tant au Chapitre de St-Barthélémy, son seigneur, qu'au clergé local. Cet état d'esprit

devait subsister, dans le bouleversement total qui se préparait, avec la prise du pouvoir par les Français. Ces derniers avaient tellement ravagé la région (8) tandis que le souvenir pieux, généreux et encore frais du Révérend pasteur Striénon prenait le dessus...

Lincient fut effectivement un foyer clérical hostile à cette fameuse prestation de serment au Concordat que Z.L. Thiry, par lassitude sans doute, avait acceptée avant de se retirer à Wavre. Les habitants de Lincient et des environs, en général, ne manquèrent pas de manifester leur fidélité et leur sympathie aux nombreux prêtres insermentés. Si Henri Huylenbroeck, curé à Landen, Maurice Lowet, vicaire du même lieu et Léonard Huygens, curé à Wamont devaient se soumettre, la liste régionale des pasteurs insoumis est particulièrement éloquente. Nullement exhaustive, elle comprenait : Alexis-François Masy, vicaire à Jauche puis curé de Petit-Hallet, Jean-Baptiste Dochen, natif de Grand-Hallet et curé à Orp-le-Grand, N. Nihoul et son successeur Pierre Demalt, curés à Racour, Pierre Riffloit, curé à Pellaines, Jean-François Lauvaux et Jean-Joseph Mathieu, curé à Hannut, Jean-Louis Toussaint, vicaire à Hannut, Henri L'heureux, curé d'Overhespen, Henri Stas, curé de Neerwinden, Guillaume Vanuytbroek, curé d'Attenhoven et son vicaire Gilles Vlijghen, Jean-Pierre Mabbay, curé d'Overwinden, Jean Waltrain, curé de Wezeren, François Vanelst, curé de Neerhespen, J. Gérard Mélot, curé de Walsbets qui sera affecté Lincient à Z.L. Thiry, était également un fervent insoumis. Activement recherché, il se dérobait et se cachait tandis que le à la cure de Lincient en 1816 etc... M. Tilquint, succédant à vicaire hannutois Jean-Louis Toussaint, en liberté provisoire, le remplaçait clandestinement dans notre paroisse. Vicaire à Villers-le-Peuplier, Alexandre Gosin (9), un autre " rebelle " rejoignait, à son tour, Lincient, son village natal. L'abbé Vanesse, curé de Marchovelette, effectuait un véritable périple et c'est muni de ses registres paroissiaux qu'il aboutissait également dans notre localité. Un véritable mouvement de résistance s'était effectivement établi à Lincient et aux environs.

Cette opposition se retourna finalement contre ceux qui, d'après I. Delatte " avaient fait preuve, en ces circonstances

tragiques, d'un réel désir de rester fidèles à l'idéal monastique ". Lors de la nationalisation et la vente des biens du clergé, seuls y échappèrent ceux des cures et des Fabriques d'Eglise situés dans des paroisses dont les curés avaient prêté le serment requis par les autorités républicaines. Les patrimoines religieux de Lincient étaient ainsi compris dans les 20.000 hectares saisis (dans le nouveau département de l'Ourthe) et vendus pour le compte du Trésor de l'Etat Français. La Fabrique d'Eglise perdait ses 18 hectares, les 73,42 ha de la Collégiale de St-Barthélémy étaient adjugés à un industriel liégeois, M. T. Desoer, tandis que les 37,74 ha de la Commanderie de Chantraine revenaient à un médecin, M. L. Loyens. Une grande partie des biens appartenant aux autres communautés (abbayes d'Aulne, d'Heylissem, de Lintre... voir ci-avant) connaissaient un sort identique.

La déchéance de l'autorité religieuse était irrémédiable et il ne nous appartient pas, ici, de juger les moyens et la procédure avec lesquels elle fut acquise. Le Chapitre Collégial de St-Barthélémy était dissout, comme la plupart des autres associations religieuses, après avoir dirigé, durant près de huit siècles, la vie de nos ancêtres. Un profond remaniement administratif et territorial allait donner un autre aspect à nos régions; en quittant le Brabant pour le département de l'Ourthe, Lincient et sa paroisse retrouvaient le diocèse de Liège pour y recevoir une nouvelle et provisoire affectation en doyenné de Landen.

Prochainement, nous espérons bien vous convier aux deux derniers siècles d'histoire de cette parcelle de Hesbaye, actuellement liégeoise — certes —, mais à qui les clochers du Brabant restent toujours aussi familiers...

Gustave VANDY.

N.B. — (1) à (9) voir " Lincient, jadis en duché de Brabant " — Folklore Brabançon n° 227.

BIBLIOGRAPHIE

- Archives Générales du Royaume
— Recensements fiscaux (A.G.R. Bruxelles),
— Inventaires des chartes et cartulaires d'A Verkooren (A.G.R. Bruxelles),
— Tables de l'Etat-Civil (A.G.R. Huy),
— Fonds Français (A.G.R. Liège).
- Archives Paroissiales de Lincent — XVIIIème siècle.
J.J. Bolly — Répertoire photographique du mobilier des sanctuaires de Belgique — canton de Hannut (Institut Royal du Patrimoine Artistique), 1977.
- L. Chantraine — L'Eglise Saint-Pierre de Lincent (Mélanges d'histoire de l'architecture), 1973.
- F. Collon — Armorial de Wavre et des environs, 1952.
- J. Daris — Notices sur les églises du diocèse de Liège, tomes III & VI, 1875.
- I. Delatte — La vente des biens du clergé dans le département de l'Ourthe (Le Vieux-Liège, n° 84), 1949.
- H. de Pinchart — Inventaires des Greffes scabinaux et archives ecclésiastiques de Marilles et Nodrengé, 1961.
- J. Th. de Raadt — Sceaux, armoiries des Pays-Bas et des pays avoisinants, 1897.
- E. Dethier — 2.000 ans de vie en Hesbaye, 1976.
- R. Hanon de Louvet — Histoire de la ville de Jodoigne, tome II, 1941.
- G. Hansotte — L'Eglise St-Barthélémy de Liège, 1967.
- R. P. Hoeven — Hannut à travers les siècles, 1979.
- Intermédiaire (L') des Généalogistes — n° 45 (réponse de M. Lang - p. 440), 1953.
- J. Jacques — Le concile de Jodoigne en 1947 (Annales de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles - tome 50), 1961.
- J. Kempeners (chanoine) — Orp-le-Grand, hier et aujourd'hui, 1958.
- J. Lejeune — La principauté de Liège, 1948.
- C. Leurs — Les origines du style gothique en Brabant, 1922.
- J. Paye - Bourgeois — Hesbaye, terre méconnue, 1979.
- E. Pilon — Lincent (Chronique archéologique du pays de Liège), 1931.
- E. Pilon — Histoire de Grand-Hallet et de Petit-Hallet (Institut archéologique liégeois, tome 60), 1936.
- J. Tarlier & A. Wauters — Géographie et Histoire des communes de Belgique - cantons de Jodoigne et de Tirlemont, 1872 et 1882.
- J. Vandereyken — Contribution à l'Histoire de Racour, 1980.

Contes et légendes de Jodoigne...



Histoire d'une poire Jodoignoise qui fut croquée par un Bey d'Egypte

Il était une fois un magnifique pépin de poire qui grandissait dans un jardin de Jodoigne. C'était Monsieur Grégoire qui l'avait planté, durant le beau printemps de 1855.

Trente ans passèrent. A force de soins, de tendresse, de pluie et de soleil, notre pépin devint un merveilleux poirier. Il était grand, solide, robuste et avait fière allure.

Monsieur Grégoire prétendait que les poires qui remplaceraient bientôt les petites fleurs de l'arbre, seraient les plus belles et les plus tendres du pays, tant le poirier était lourd de promesses.

Un jour de la fin du mois d'avril, de minuscules poires firent leur apparition et, quelques mois plus tard, elles étaient prêtes à être cueillies.

Et tout le monde voulut voir le beau poirier... même le Bey d'Egypte qui demeurait à Jodoigne, au Château des Cailloux.



Jodaigue : un reste de moulin sur la Grande-Gèbe.

Mais notre pomologue, qui était si fier de son arbre, ne l'entendit pas de cette oreille. N'avait-il pas décidé que ses poires n'étaient pas à vendre ? Et il marmonna : " ce Bey, dont on parle tant, a-t-il seulement le palais assez fin pour apprécier des poires de la plus haute qualité ? "

Mais là-haut, dans l'arbre, une duchesse avait tout entendu et tout bas elle se dit : " ce serait pour moi un grand honneur

que de me retrouver sur l'assiette du Bey; ne suis-je pas la plus belle de l'arbre, la plus fondante, la plus juteuse et la plus grosse ? " Elle se redressa dans un élan de fierté.

Le lendemain, le Bey d'Egypte et Monsieur Grégoire se rencontrèrent. Ils se saluèrent et en vinrent à parler de ce fameux poirier.

L'un ne voulait pas vendre ses poires, l'autre aurait bien voulu en acheter ! Quel dilemme ! Une, une seule, dit le Bey, devenu suppliant. Non et non, dit Monsieur Grégoire. Et ils se quittèrent, fâchés... ce qui n'était pas dans leurs habitudes. Mais, que voulez-vous, les poires étaient si belles !

Quelques jours plus tard, il y eut un violent orage. C'est le moment ou jamais, dit le Bey, d'aller cueillir une poire dans le jardin de ce Grégoire. Personne ne pensera à sortir par ce temps; on ne me verra pas. Attendons le coucher du soleil. Quelques heures plus tard, dans la nuit noire, frôlant les murs, regardant à gauche, à droite, voilà le Bey d'Egypte qui s'introduit dans le jardin de celui qui était devenu son ennemi.

Il grimpa sur l'arbre, déchira sa redingote, mais il n'en avait cure. Grimpa plus haut et vit notre duchesse. Il resta bouche bée : mon Dieu qu'elle est belle, si belle et si grosse; il mit la main dessus et... tira. Ça y est : elle est à moi ! Il descendit de l'arbre, en glissant la poire dans une poche. A peine eut-il touché le sol qu'il s'enfuit vers son château.

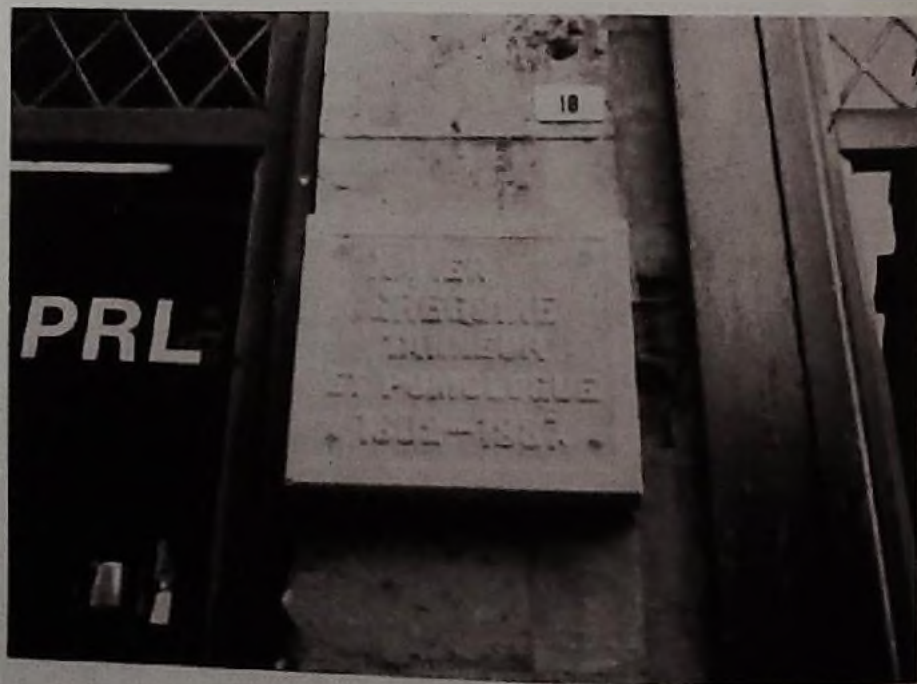
Arrivé dans le parc, tout essoufflé, tout énervé, il dut s'asseoir sur un banc ! Il sortit la poire de sa poche, la regarda, la palpa, la tourna dans tous les sens : il était satisfait.

Et il croqua la poire. A belles dents !

Je n'ai pas mérité un sort pareil, dit la duchesse. D'accord, je voulais être croquée par le châtelain... mais pas de cette façon. Je rêvais d'une table, d'invités de marque. Une assiette, une dentelle pour me poser, m'installer. Et j'aurais été mangée de belle manière. A présent il est trop tard : il ne reste plus de moi que mes pépins.



Le château du Carillon, d'après une carte postale du début du siècle.



Jodoigne : une plaque en l'honneur de Monsieur Grégoire, qui avait « planté » le pépin de poire dans un jardin.

Et le Bey quitta le parc, rentra dans son château, bien content : il tenait encore dans la main quatre petits pépins.

Aux premières lueurs du jour, le Bey ne se sentit pas bien. J'ai mal au ventre, se dit-il. Bah ! J'en ai vu bien d'autres et cela va passer. Mais il eut de plus en plus mal et finit par être très malade. Le docteur vint le voir. Mon cher, lui dit-il, votre estomac est bien portant mais ne pensez-vous pas que ce serait plutôt un tourment qui vous met dans un tel état ?

Et le Bey d'Egypte fouilla sa conscience et ce qu'il y vit ne lui fit pas plaisir. Il repensa soudain aux pépins de sa poire : je dois les rendre à mon ami Grégoire et j'y vais de ce pas.

Pendant ce temps, Monsieur Grégoire, toujours tôt levé, s'était promené dans son jardin. Il avait bien vu, le matin, qu'il lui manquait un poire. Pauvre de moi, dit-il, si j'avais eu plus de cœur, personne n'aurait songé à dépouiller mon arbre d'un seul fruit. Mais il eut une idée, Monsieur Grégoire : il cueillit une poire et s'en alla vers le château du Bey.

Comme nos deux compères, malgré tout, étaient de braves gens, ils allèrent l'un chez l'autre se demander pardon.

Et, lorsqu'en chemin il se rencontrèrent, Monsieur Grégoire mit dans la main du Bey une poire bien dodue ; et savez-vous ce qui fit le Bey d'Egypte ? Il glissa dans la main de Monsieur Grégoire quatre petits pépins !

Arlette Moraux-Defrenne.
octobre 1979



Le R.P.

Déodat Seny

*2^e fondateur de l'abbaye de St Remy
à Rochefort*

par J. DE POTTER

L'étude sur le Père Seny et sa famille parue dans le Folklore Brabançon en décembre 1978, a suscité l'intérêt de nombre de lecteurs. Les renseignements fournis par 3 aimables correspondants occasionnels me permettent d'écrire encore quelques lignes complémentaires. (1)

Dès l'année 1828, le joug despotique du Gouvernement hollandais était devenu intolérable pour tous les Belges. Au mois de juin 1829, Louis de Potter, éminent patriote libéral et promoteur de la future Révolution, fit paraître la brochure " Union des catholiques et des libéraux dans le Pays-Bas ", laquelle eut un très grand retentissement. (2)

C'est le 25 août 1830 que la Révolution éclata à Bruxelles. Lors des combats qui préludèrent à l'Indépendance de la Belgique, l'abbé Victor Seny, âgé de 27 ans, se fit remarquer par sa conduite courageuse, comme aumônier des volontaires jodoignois qui, le 24 septembre suivant, volèrent au secours de Tirlemont. L'abbé se rendit ensuite à Bruxelles, et le 21 octobre, toujours comme aumônier, il accompagna le détachement jodoignois de Fosseur qui partait pour rejoindre Niellon. Il est à remarquer que Jodoigne qui au 31 décembre 1831, ne comptait que 2.851 habitants, peut s'enorgueillir d'avoir eu l'année précédente, 230 volontaires. (3)



Dans son atelier de peinture, le Chevalier Camille de Wouters d'Oplinter, le providentiel conseiller du 2e fondateur de St Remy. (Photo Joë Lambertz) (1839-1916).

L'abbé Seny suivit le détachement à Lierre, à Walhem près de Malines, à Contich puis à Berchem près d'Anvers. Entre-temps, c-à-d. le 26 septembre, s'était formé le Gouvernement provisoire. Le 25 octobre, l'aumônier procède à l'inhumation de Jacques Martin puis, accompagnant toujours les volontaires de Jodoigne, il se dirige sur Anvers. Il resta alors avec Niellon, promu général et commandant des volontaires. (4)

La conduite énergique de l'abbé Seny lui valut la croix de fer, avec la mention : " Il suivit les corps de volontaires de Bruxelles à Lierre et à Anvers, administrant les secours de la religion et relevant les blessés sous le feu de l'ennemi ". Cette médaille gravée représente d'un côté 2 mains jointes, en signe de l'Union des catholiques et des libéraux, avec la devise : " Fidèle jusqu'à l'infamie ". Au revers de la médaille, l'inscription suivante : L.F. Art. 151 et L.F. Art. 161. (5)

Cette médaille fut un des chefs d'accusation dirigés contre Adolphe Bartels, rédacteur du " Catholique " dans le procès de conspiration intenté à Louis de Potter, à son ami Tielemans



Le monastère aujourd'hui

et à M. de Nève, imprimeur du même journal, et jugé par la Cour d'Assises du Brabant méridional en avril 1830. Mais que signifie cette inscription " Fidèle jusqu'à l'infamie " ? Il faut rappeler qu'en juin 1829, le Roi Guillaume des Pays-Bas rendit une visite à la ville de Liège. Il y fut reçu avec beaucoup d'égards par ceux-là même qui s'étaient montrés hostiles à son Gouvernement. En réalité, on respectait sa personne qui ne suscitait aucune hostilité. Mais le Roi s'imagina que les griefs qui opposaient les Belges au Gouvernement étaient dus aux intrigues de quelques citoyens. Il se méprit et déclara alors : " C'est une conduite infâme ! " Ces mots furent mal interprétés par la Presse et c'est alors qu'on inventa dans les Flandres un " Ordre de l'Infamie ", par allusion aux Gueux de l'époque de Philippe II et du terrible Duc d'Albe. (6)

Le 15 février 1831, l'abbé Seny fut nommé aumônier militaire. On lira avec plaisir l'Ode écrite par Fernand Gilles en souvenir de notre aumônier des volontaires de 1830 dans sa brochure " Jodoignoisement vôtre " parue en 1974. Vers l'année 1847, l'abbé Seny abandonna l'armée, pour demeurer



Le chœur des moines et dans le fond l'antique statue de N.-D. de St Remy (18e s.).

à Bruxelles. Il était très original : toujours mal habillé et vivant un peu comme ermite, en plein centre de la Capitale. Il jouissait pourtant d'une confortable fortune. Bien avant 1871, il cherchait déjà à acquérir une propriété pour y installer une communauté monastique. Ayant appris que la famille Desclée avait l'intention de faire une fondation à Maredsous, il s'intéressa de très près aux tractations et tint à figurer comme fondateur à ses côtés.

Il aurait même souhaité, semble-t-il, entrer comme moine dans la jeune communauté. Une fondation réserve infailliblement pas mal d'imprévus. C'est justement ce qui devait sourire à un homme passablement bohème. Le 15 octobre 1872, une colonie de Bénédictins venus de Beuron (Allemagne) s'installe dans une maison de campagne de Denée, offerte par les Desclée. Le 29 juin 1876, les moines quittèrent la vallée pour se fixer sur les hauteurs, dans la partie du monastère déjà construite. L'église abbatiale ne fut occupée qu'en 1881, puis solennellement consacrée le 19 août 1888. (7)

Les sommes considérables engagées pour la construction de l'abbaye découragèrent l'abbé Seny de se considérer comme fondateur. Il donna toutefois l'argent nécessaire à la construction d'une chapelle. Le jour de l'inauguration de l'abbaye, il prononça un long discours en latin ! Ceci prouve qu'il jouissait d'une assez vaste culture.

Vers l'année 1880, il perdit de grandes sommes dans le crac d'une Banque de Bruxelles, ce qui ne l'empêcha pas cependant, comme nous l'avons écrit, de faire, en 1887, l'acquisition de l'antique abbaye cistercienne de St Remy à Rochefort, que le Chevalier Camille de Wouters d'Oplinter avait vendue quelques années auparavant à sa belle-sœur, Mlle Esther Pieters. (8)

Au terme d'une vie mouvementée, le Père Déodat Seny a pu réaliser son rêve : devenir moine de l'abbaye qu'il avait fondée. C'est dans la plus grande sérénité qu'il s'est endormi le 10 août 1892 et qu'il repose dans le petit cimetière du monastère.

Notons enfin que le grand peintre F.-J. Navez exécuta en 1882 le lumineux portrait de " Mr et Mme Seny et leurs 2 filles ". Il s'agit ici de Dieudonné Seny, oncle du Père Déodat Seny; né à Berloz le 19 novembre 1783 et décédé à Ixelles le 9 mai 1870, il avait épousé à Jodoigne le 19 octobre 1811 Catherine Briart, née à Piétrain le 7 avril 1787 et décédée à Bruxelles le 11 juillet 1871. (9)

Ces époux n'eurent que deux filles : Joséphine qui épousa Jules Leclercq et Hortense qui s'unit à Edmond Bouvier, fils d'Alexandre et de Marie Mataigne. L'artiste exécuta également le magnifique portrait d'Hortense Seny. Marie-Anne Dolez a fait du tableau des époux Seny et de leurs 2 filles une très fine description dans le Parchemin. (10)

Dieudonné Seny était le fils de Jacques-Joseph Seny et de Marie-Anne Thomas; Marie-Catherine Briart était la fille de Jacques-Joseph-Thomas Briart et d'Anne-Josine van Goidshoven et la petite-fille de Simon-Thomas Briart, licencié en médecine, né à Perwez, et de sa 1ère épouse Marie-Anne Genar. (11)

- (1) Le Folklore brabançon, n° 220 (décembre 1978). Avec mes vifs remerciements à M. Emile Barette, et M. Jean-Paul Crèveœur, Président du Cercle hist. de Jodoigne qui m'ont mis sur la piste d'une brochure parue en 1974 : « Jodoignoisement vôtre » de Bernard Gilles; l'aimable auteur de ce travail a pu encore m'en procurer un exemplaire.
- (2) L. de Potter : « Union des catholiques et des libéraux dans les Pays-Bas » (Imprim. J.F. De Greef-Laduron, juin 1829). Du même auteur : « Souvenirs personnels », tome I, 22-25 et 77-81.
- (3) Oscar Duchesne : « Les Jodoignois et la Révolution de 1830 ». F. Gilles, o.c.
- (4) F. Gilles, o.c.
- (5) L.F. signifie Loi Fondamentale. — Sur une médaille frappée à la mémoire d'Alexandre Gendebien, on remarque les armoiries de la ville de Jodoigne avec l'inscription : « Jodoigne à l'illustre représentant pour ses vertus civiques ». 16 mars 1839. Les habitants de Jodoigne avaient de fait ouvert une souscription. (cfr. Jules Garsou : « Alexandre Gendebien » (1930) p. 163). Cette médaille se trouve reproduite p. 160 dans le volumineux travail de J. Garsou. Cfr également le Catalogue de 1930 : « La Belgique Indépendante » n° 292.
- (6) La Croix de fer de l'abbé Seny est aujourd'hui la propriété de Pierre Seny, de Poucet (Hannut). — L. de Potter : « Souvenirs pers. » et F. Gilles, o.c.
- (7) Dom Berlière : *Monasticon belge*, p. 27 et 164 (Maredsous).
- (8) Les archives de l'abbaye de Maredsous ne possèdent guère que ces quelques renseignements. La correspondance de l'abbé Seny qu'on y trouve, ne s'étend que de 1872 à 1878. Avec mes fraternels et vifs remerciements au R.P. Dom Daniel Misonne, bibliothécaire de l'abbaye, qui a bien voulu me transmettre tout ce qu'il a pu trouver dans le tiroir de ce passé déjà lointain; au R.P. A. van Iterson, également l'expression de ma gratitude.
- (9) Contrat de mariage de Catherine Briart fait par devant Ant.-J. Bouvier, notaire impérial à Jodoigne.
- (10) Marie Anne Dolez. « Nos beaux portraits de famille », dans le *Parchemin* n° 144 (anno 1969), avec photo du tableau des époux Seny-Briart.
- (11) Renseignements du cher notaire honoraire Charles de Seny; voir aussi le Chanoine Jean Cassart : « Les Wilmet de Baisy-Thy » dans « *Brabantica* », II, p. 305.
Avec nos vifs remerciements à Anne-Marie Comouth qui a pu retrouver une vieille photo de son grand-père Camille de Wouters; ma vive gratitude aussi à Joe Lambert, cinéaste de Bertrée, qui a pu reproduire merveilleusement cette antique photo très dégradée.

LE TOMBEAU,

LIEU DE RESIDENCE DU MORT OU DE L'ÂME DU DÉFUNT.



par M. GOUWELOOS

Ceci est le premier d'une série de trois articles consacrés par l'auteur au problème de la survie dans les divers systèmes métaphysiques.

Dès une époque extrêmement ancienne, l'homme a cru que le mort survivait dans la tombe qui était sa demeure. Aux alentours de celle-ci, tout vivant risquait de le rencontrer et d'être molesté par lui.

Même chez les hypercivilisés que nous pensons être, le fait de nous trouver seuls dans un cimetière abandonné à la nuit tombante suscite une crainte irraisonnée, tout comme si les morts qui reposent là détenaient encore quelque pouvoir occulte d'autant plus inquiétant qu'il paraît plus inconnu. Cette croyance est née de l'impossibilité de briser totalement les participations qui lient l'esprit au corps.

L'idée que le défunt habitait dans son tombeau nous paraît plus archaïque que celle de n'importe quel autre au-delà souterrain, terrestre, céleste où les disparus se retrouvaient groupés selon une hiérarchie analogue à celle de leur groupe social.

Pour les hommes de l'âge de la pierre ancienne déjà, le Professeur Macalister a montré que, « si le mort était appelé à revivre un jour dans son corps, corps dont les os sont la

charpente, le fait de teinter les os en rouge, était ce qui se rapprochait le plus, pour les hommes paléolithiques, d'un embaumement; c'était une tentative faite pour rendre le corps apte à servir encore au mort dans une autre existence ". (1)

Que pour ces gens, la vie se prolongeât dans le tombeau, entière mais larvée malgré la dissolution des chairs, il nous serait toutefois, impossible de le prouver et certains peuples considérés parmi les plus primitifs de notre époque sembleraient nous en donner un flagrant démenti. Cependant, tous ces groupements contemporains dont il est question nous livrent des faciès culturels très différents et il est certain qu'ils ne nous reflètent pas ceux des âges lointains de l'humanité. Lorsqu'aux temps anciens du monde se fit jour l'idée d'un pays des morts, cette dernière conception parut s'ajouter à celle du défunt menant une vie intra-tombale. C'est l'image que nous fournirent encore la plupart des civilisations antiques.

Longtemps, après avoir connu diverses autres croyances concernant la survie, les Egyptiens resteront fidèles au tombeau, " maison d'éternité " du défunt.

" Chez les anciens Hébreux, de même, la tombe était regardée comme la demeure du mort et, probablement aussi, comme la résidence du fantôme. Là, dans le sépulcre familial, le trépassé pouvait goûter la compagnie des membres de sa parenté qui l'y avaient précédé, en sorte que des expressions comme " reposer avec ses pères ", " être réuni à ses pères ", s'appliquaient aux funérailles tout à fait littéralement. Au prophète qui entendit cette menace : " Parce que tu as désobéi à l'ordre proféré par la bouche du Seigneur ta carcasse n'entrera pas dans le sépulcre de tes pères ", elle ne laissa aucun doute sur sa douloureuse signification : il serait, dans la mort, retranché de la société des siens ". (2)

Les sépultures étrusques pouvaient être aussi considérées comme de véritables maisons de défunts. Il suffit d'ailleurs d'admirer la décoration interne de certaines d'entre elles.

Richard Bloch écrit : " En Etrurie comme en Grèce, puis à Rome on retrouve l'idée, primitive et un peu confuse, de la *persistance latente de la vie dans le corps du défunt* ou encore celle du passage de cette vie dans un être vaporeux, semblable au vivant. Le défunt, dans ces croyances, conserve les sentiments et les besoins qu'il éprouvait durant sa vie. (3)

Cette manière de voir se retrouve encore dans la plus vieille Carthage.

Gilbert et Colette Charles-Picard notent : " Nous avons indiqué déjà la longue survivance de l'idée très primitive qui fait de la vie d'outre-tombe un prolongement falot de l'existence terrestre, limitée au tombeau, dont *le mort ne cherche pas à sortir* pourvu qu'on lui assure la tranquillité et un confort relatif. Il suffisait donc d'inhumer le cadavre assez profondément pour que sa tombe ne risquât pas d'être violée et de lui fournir quelques provisions et quelques objets ". (4)

Si nous en venons au monde romain, certaines épitaphes nous prouvent bien que les monuments funéraires étaient les demeures des disparus.

Raymond Bloch, dans l'ouvrage que nous avons cité plus haut, écrit : pour les civilisations antiques, " en effet, la vie dans l'au-delà a bien plus d'importance que la vie terrestre et l'on donne plus de soin à la construction de la tombe dans laquelle *le mort continuera à connaître une existence, ralentie certes, mais d'une durée indéfinie*, qu'à l'édification de demeures abritant les vivants ". (5)

Pour sa part, Zielinski affirme : " La religion populaire se contentait d'une survie de durée indéfinie, en se représentant en même temps *l'âme survivante comme retenue près du tombeau du corps, tantôt faible, tantôt puissante*, mais sous ces deux rapports en communion perpétuelle avec le monde des vivants ". (6)

Quant aux anciennes sagas scandinaves, elles nous présentent à maintes reprises le mort qui continue à vivre dans son tombeau et réapparaît parfois parmi les vivants avec des intentions malveillantes.

Si nous quittons la vieille Europe et que nous nous tournons vers les anciens mondes de l'Asie, la Chine retiendra particulièrement notre attention.

A propos de l'Empire du Milieu, Murphy note : " Dans le cas particulier de la Chine, ce qu'a de poignant le sentiment des besoins des défunts résulte et se renforce encore du fait, plutôt rare, qu'on ne se les représente pas, comme chez la plupart des peuples, partis dans un autre pays ou dans quelque séjour des ombres sous la terre. On les considère encore, réellement, dans leurs tombes de cette terre, ou comme logeant sur l'autel familial, ou sur les tablettes commémoratives où leurs noms sont inscrits; ou encore on peut penser qu'ils sont présents à la fois dans ces trois emplacements, ou sous la forme de trois âmes distinctes de la même personne. Avec naïveté, on s'imagine qu'ils subissent une condition plus précaire que lorsqu'ils étaient revêtus de leur corps, qu'ils sont plus exposés au froid, au dénuement, à la détresse qui affligent en ce monde les plus infortunés et les plus délaissés. Différence sérieuse, les esprits des parents ou des ancêtres — car le devoir de service et de l'assistance s'étend aux grands-parents défunts et aux aïeux plus anciens — possèdent de redoutables pouvoirs de vengeance, et, si on les néglige, ils peuvent infliger de sévères châtements ". (7)

Le docteur A.H. Smith, citant un autre auteur, dit encore : " Si la tombe est placée de telle sorte que son occupant y soit à l'aise, on en conclut que le défunt assurera à ceux qui pourvoient à ses besoins tout ce que le monde spirituel peut leur assurer. Une sépulture située là où la paix ne saurait être troublée ni par un astre en haut ni par un dragon en bas, ni par un souffle de la nature, ni par une mauvaise configuration des collines, sera en conséquence et nécessairement de bon augure et digne d'être entretenue avec de grands efforts. Que si la mauvaise fortune surgit, il est très fréquent de l'entendre à la situation défavorable de la sépulture des ancêtres. On prendra alors les plus grandes mesures, si gênant que cela puisse être, pour trouver un emplacement funéraire plus favorable ". (8)

Chez de nombreux peuples étudiés par l'ethnologie contemporaine, le séjour dans ou près du tombeau était presque toujours temporaire. Avec le lent écoulement des jours, le disparu s'éloignait dans la conscience des survivants et était remplacé par des morts nouveaux. Dès lors, on supposait que ce défunt vieilli avait quitté sa demeure, et son tombeau désaffecté finissait par disparaître sous le sourd travail de la nature. On croyait, dès lors, le mort parti vers un au-delà imprécis. Ce dernier consistait souvent, en une communauté de disparus survivant pour un temps indéterminé dans un lieu vague auprès d'un dieu créateur aux traits mal définis mais, alors même, on continuait souvent à se méfier des abords du lieu d'inhumation. C'est le cas des Boschimans du Kalahari.

Pour de nombreux " primitifs " contemporains, le défunt n'est pas entièrement mort. Si ce que nous appellerions l'âme a quitté le corps et a déterminé une mort relative, un principe vital, une sorte de *nyama* ou une âme de réincarnation reste souvent attaché au cadavre et ne le quitte qu'après la dissolution totale des chairs. Il en résulte une survie larvée du cadavre. Ainsi en est-il parmi les Hurons.

Quelques peuples ont cru également, que les morts pouvaient résider à proximité de leur corps, dans le feuillage des arbres d'une forêt avoisinante, d'où ils observaient faits et gestes des vivants.

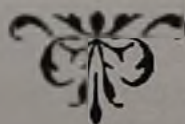
Dans des civilisations assez avancées, on pensait que l'esprit ne quittait définitivement ce monde qu'après les deuxièmes funérailles, accomplissait alors son voyage vers le pays des ancêtres et y prenait la place qui lui était réservée selon un statut bien établi.

(1) E.O. James : *Le Religion préhistorique*, Payot, Paris, 1959, p. 25.

(2) J.T. Addison : *La Vie après la Mort dans les Croyances de l'Humanité*, Payot, Paris 1936, p. 19/20.

(3) R. Bloch : *L'Art et la Civilisation étrusque*, Plon, Paris, 1955, p. 110. C'est nous qui soulignons.

- (4) G. et C. Charles-Picard : La Vie quotidienne à Carthage. Hachette, Paris, 1958, p. 160/161. C'est nous qui soulignons.
- (5) R. Bloch : L'Art et la Civilisation étrusque, Plon, Paris, 1955, p. 50. C'est nous qui soulignons.
- (6) Th. Zielinski : La Sibylle. Trois Essais sur la Religion antique et le Christianisme, E. Rieder et Cie, Paris, 1924, Coll. « Christianisme », p. 38. C'est nous qui soulignons.
- (7) J. Murphy : Origines et Histoire des Religions, Payot, Paris, 1951, p. 365.
- (8) A.H. Smith, D.D. : The uplift of China, Londres, p. 101.



ERRATUM

« Note au sujet d'un projet d'établissement d'un jardin botanique à Saint-Gilles-Bruxelles en 1789 ».

Une erreur s'est glissée dans cet article paru dans Le Folklore Brabançon de septembre - décembre 1980 (n° 227 - 228) pages 309 à 321. Les planches I (p. 317) et II (p. 313) ont été interverties.

Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.